

Rapport Annuel 2023



LES CHIFFRES CLÉS



+ 85 %*

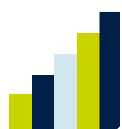
Résultat net
43,9 mio €

dont résultat courant 25,5 mio € (+ 7,5 %*)



- 0,5 %*

**Crédits
à la clientèle**
7 694 mio €



+ 0,1 %*

Somme de bilan
10 764,8 mio €



+ 1,8 %*

**Dépôts
de la clientèle**
9 597,5 mio €



+ 44,8 %*

**Produit net
bancaire**
237,3 mio €



+ 8,4 %*

**Fonds propres
réglementaires**
774,8 mio €



24 220

arbres plantés au Bangladesh
et au Luxembourg grâce
aux cartes de crédit durables
et aux donations OPERA



+ 7,6 %*

49 348
**Membres
Raiffeisen**

*par rapport à 2022

TABLE DES MATIÈRES

LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	4 - 9
AVANT-PROPOS	10 - 19
RAPPORT DE GESTION	20 - 27
LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE	28 - 53
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	54- 59
ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023	60 - 96
- Bilan	62 - 63
- Compte de profits et pertes	64 - 65
- Annexe aux comptes	66 - 96



LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ



De gauche à droite :

Laurent ZAHLES, Membre du Comité de Direction,

Jean-Louis BARBIER, Membre du Comité de Direction,

Eric PEYER, Membre du Comité de Direction,

Sandrine DE VUYST, Membre du Comité de Direction,

Georges HEINRICH, Membre du Comité de Direction,

Yves BIEWER, Président du Comité de Direction,

Guy HOFFMANN, Président du Conseil d'Administration.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guy HOFFMANN Président
Camille SCHRENGER Vice-Président

Manuel BALDAUFF
Romain BAUSCH
Yves BIEWER
John BOUR
Carlo HESS
Marc HENTGEN
Claude PUNDEL
Marc REINERS
Raymond SCHADECK
Claude STRASSER
Diane WOLTER

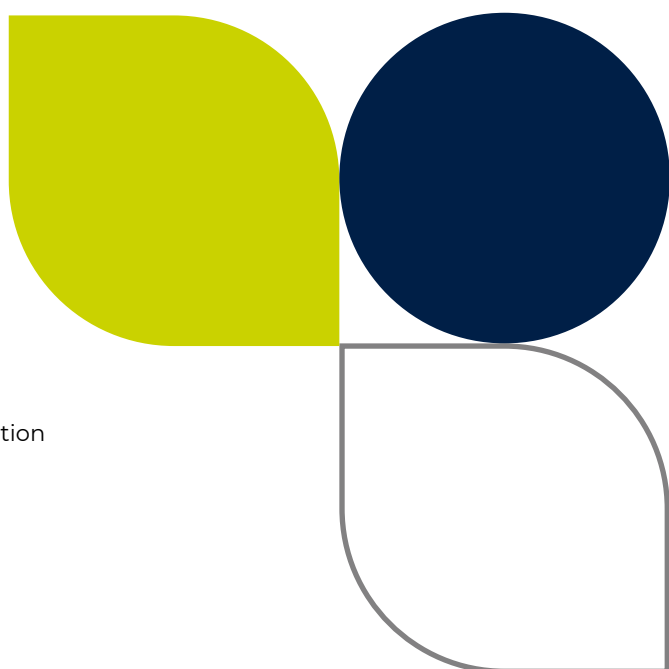
Ernest CRAVATTE Président honoraire

COMITÉ D'AUDIT-RISQUES

Raymond SCHADECK Président du Comité d'Audit-Risques
Romain BAUSCH
John BOUR
Carlo HESS
Guy HOFFMANN

COMITÉ DE NOMINATION

Guy HOFFMANN Président du Comité de Nomination
Romain BAUSCH
John BOUR
Claude PUNDEL
Claude STRASSER



COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Romain BAUSCH Président du Comité de Rémunération
Guy HOFFMANN
Raymond SCHADECK

COMITÉ DE DIRECTION

Yves BIEWER	Président du Comité de Direction	
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction	
Sandrine DE VUYST	Membre du Comité de Direction	à partir du 1 ^{er} novembre 2023
Georges HEINRICH	Membre du Comité de Direction	à partir du 1 ^{er} mars 2023
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction	
Laurent ZAHLES	Membre du Comité de Direction	

DIRECTEURS

Laurent DERKUM	Ressources Humaines & Communication	
Michaël DE ROOVER	Informatique	à partir du 1 ^{er} février 2023
Romain FUNK	Marketing et Support Commercial	
Alain JEMMING	Marchés Financiers et Trésorerie	
Georg JOUCKEN	Banque Privée / Private Banking	
Tankred RAUTERT	Support Opérationnel	
Marc SCHRONEN	Entreprises	
Mex THILL	Crédits et Juridique	

RESPONSABLES DES FONCTIONS DE CONTRÔLE

Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
Alexandre DEPOUHON	Chief Risk Officer
Luc DISEVICOURT	Chief Compliance Officer jusqu'au 14 septembre 2023
Lionel GENDARME	Chief Compliance Officer à partir du 15 septembre 2023

MEMBRES DE LA DIRECTION

Robert BAST	Ressources Humaines
Daniel BIEVER	Banque Privée / Private Banking
Analia CLOUET	Secrétariat Général
Maxime DELRUE	Comptabilité
Luigi DI FRANCO	Gestion & Approche Commerciale
Guy EMERING	Entreprises
Luc GIRST	Gestion & Approche Commerciale
Tom GRUNEISEN	Juridique
Michel LAMESCH	Ressources Humaines
Marcel MARTIN	Crédits
Ben PETRY	Crédits
Patrick SCHILTGES	Entreprises
Guy SCHMIT	Crédits
Nathalie SPRAUER	Data Protection Office
Pierre STOFFELS	Contrôle de Gestion
Maarten VAN MECHELEN	Banque Privée / Private Banking



MEMBRES DU BEIRAT

Manuel BALDAUFF

Werner CARL

à partir du 8 décembre 2023

Auban DERREUMAUX

Marc HEMMERLING

Marc HENTGEN

Carlo HESS

Pascale KAUFFMAN

Patrick KOSTER

jusqu'au 7 décembre 2023

Simone MARX

Nathalie MÈGE

Carole MULLER

jusqu'au 7 décembre 2023

Simone POLFER

Romain POULLES

Martine SCHAEFFER

Lisa SCHON

Camille SCHRENGER

Nathalie SUTOR

Marc VANOLST





AVANT-PROPOS

02





GUY HOFFMANN
Président du
Conseil d'Administration

Construire une vision stratégique à long terme avec, comme priorité, l'intérêt de nos clients

Malgré une année 2023 marquée par de nombreux facteurs d'inquiétude et d'incertitude tant au niveau national qu'international, Banque Raiffeisen a confirmé son statut de première banque coopérative du pays et a préservé ses valeurs fondamentales d'écoute et de proximité avec le client, tout en réalisant des résultats encourageants.

Après la pandémie de Covid qui a fortement impacté les économies nationales, européennes et mondiales, nous aurions pu espérer que l'année 2023 puisse être une période de répit, voire une année de reprise. Il n'en a malheureusement pas été ainsi. Cette année a été marquée par de nombreux facteurs d'instabilité et d'incertitude qui ont encore fortement perturbé les économies et les marchés financiers. Les conflits qui ont éclaté ou qui se sont poursuivis en diverses régions du monde, le contexte inflationniste et le ralentissement économique mondial ont fait partie des principaux éléments qui ont rendu cette année particulièrement difficile, tant pour les milieux financiers que pour les entreprises ou les ménages.

Aussi, au niveau strictement bancaire, l'émergence des néo-banques, peu règlementées qui ne répondent pas nécessairement aux mêmes critères exigeants que les banques classiques, a été perçue comme un autre élément perturbateur.

Sur le plan spécifiquement luxembourgeois, l'année a été celle d'un important ralentissement économique, entraînant même une récession économique. Le marché immobilier a été tout particulièrement touché et, par conséquent, l'ensemble des métiers de la construction et de l'artisanat. Alors que la construction, avec ses différentes parties prenantes, est le plus important secteur du pays en termes de salariés, ce ralentissement fort n'a pas été sans conséquences sur les entreprises, la main d'œuvre et l'économie nationale. Ces répercussions se poursuivront certainement encore en 2024 et probablement jusqu'à l'horizon 2025-2026.

Le contexte inflationniste et les fortes perturbations du marché immobilier luxembourgeois ont aussi eu – et auront sans doute encore pendant plusieurs

mois – des conséquences pour nos clients désirant se lancer dans un nouveau projet immobilier. Les uns ont adopté une position attentiste ; les autres ont préféré réduire l'ampleur de leur projet et conserver une réserve de liquidités.

Dans tous les cas, Banque Raiffeisen est restée à leur écoute et s'est tenue à leurs côtés, confirmant ainsi ses valeurs et ses principes traditionnels. Outre l'organisation de plusieurs événements informatifs centrés sur la thématique immobilière, nos conseillers en agence et nos experts du Hub of Home ont conseillé, guidé et accompagné nos clients dans toutes les étapes de leurs démarches immobilières, toujours au mieux de leurs intérêts.

Conformément à l'annonce faite par la Banque fin 2022, son objectif pour 2023 n'était pas d'atteindre une rentabilité record. Fidèle à une politique ayant déjà montré sa pertinence, Banque Raiffeisen a poursuivi sa gestion prudente, tout en enregistrant des résultats encourageants. La Banque peut ainsi afficher de bons revenus et donc une excellente capacité à créer des réserves. Elle présente aussi un résultat exceptionnel du fait de la vente d'une filiale ; le bénéfice de cette transaction étant immédiatement thésaurisé.

Première banque coopérative du pays et, de ce fait, banque appartenant à ses membres, Banque Raiffeisen est d'ailleurs la seule banque du Luxembourg à thésauriser intégralement ses profits ou à effectuer des réinvestissements dans l'économie nationale, pour le plus grand bénéfice des entreprises, des collectivités et des particuliers.

Pour l'avenir, Banque Raiffeisen se fixe plusieurs objectifs. Elle entend rester un acteur de référence en matière de produits ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance)

et participer de manière active au financement de la transition écologique. Aussi, la Banque entreprend d'optimiser son réseau en vue de l'amélioration constante de ses agences et infrastructures afin de proposer à ses clients professionnels et privés des agences modernes, conviviales, fonctionnelles et optimales en matière d'accès (notamment pour les personnes à mobilité réduite), d'accueil et de sécurité. La Banque continue de privilégier une approche basée à la fois sur les canaux digitaux, avec notamment son Agence Online, mais aussi sur le réseau d'agences physiques (« agences complètes » et « agences conseil ») qui reste son principal canal de distribution.

D'un point de vue bancaire, Banque Raiffeisen poursuit sa stratégie prudente, avec une vision stratégique à long terme. Pour 2024, la Banque envisage des perspectives modestes, mais reste cependant bien préparée pour faire face aux défis qui se présenteront à elle. Dans tous les cas, Banque Raiffeisen restera fidèle aux principes et aux valeurs qui font partie intégrante de son ADN, à savoir la proximité, la disponibilité et l'écoute des clients professionnels et privés. Dans ces périodes troublées, ce sont là des valeurs-clés que la Banque entend bien préserver.



GUY HOFFMANN
Président du Conseil d'Administration



YVES BIEWER
Président du
Comité de Direction



Des résultats très honorables malgré un contexte de polycrises

Tout comme l'année précédente, 2023 a été fortement influencée par un contexte de polycrises qui a plongé le monde, l'Europe et le Luxembourg dans une période de difficultés et d'incertitudes. Malgré cela, et grâce à sa politique de gestion prudente, Banque Raiffeisen affiche des résultats fort honorables.

Entre conflits, ralentissement économique et inflation, l'année 2023 a été marquée par une accumulation de facteurs d'incertitude. Sur le plan financier, on a constaté la poursuite de l'augmentation des taux d'intérêt engagée par la Banque Centrale Européenne dans sa lutte contre l'inflation. Même si les niveaux des taux d'intérêt observés en fin d'année n'étaient pas supérieurs à ceux enregistrés au début de la crise financière de 2008-2009, leur hausse a cependant fortement impacté l'économie européenne, et particulièrement l'économie luxembourgeoise.

Cet impact a notamment été ressenti sur le marché immobilier et donc, sur la production de crédits au logement. Après des années de hausse ininterrompue, la hausse des taux a pesé sur la capacité de remboursement d'une partie des clients, contribuant ainsi, de façon indirecte, à la baisse de la demande immobilière. Important pour l'économie nationale, le marché de l'immobilier a fait face à une baisse notable alors que, structurellement, le besoin de logements reste élevé dans le pays.

Si la Banque n'a pas fondamentalement modifié les critères d'octroi des crédits, une partie des clients a pourtant été contrainte d'adapter la dimension de leurs projets immobiliers à la baisse, du fait d'une capacité de remboursement moins importante. D'autres clients ont préféré adopter une position attentiste, en choisissant de reporter leur décision d'investissement en vue d'une éventuelle diminution du prix de l'immobilier.

Il faut cependant noter que la baisse de la demande pour des projets immobiliers n'a pas été uniforme et généralisée : elle a été observée de manière ponctuelle dans certaines régions du pays. Néanmoins, en raison de l'évolution à la hausse constante des prix de certaines matières premières, du coût de la main d'œuvre, de l'énergie et du surcoût des taux d'intérêt, la

situation globale en matière de logement au Luxembourg est devenue un sujet préoccupant pour l'ensemble des acteurs impliqués. À tel point que le Gouvernement a annoncé des mesures de soutien ciblées pour relancer la demande.

Si l'augmentation des taux d'intérêt a entraîné une réduction de la demande de crédits au logement, elle a eu un effet positif sur le rendement des produits d'épargne classique qui ont retrouvé un vif intérêt auprès du public et des acteurs institutionnels. Les dépôts à vue et à terme ont à nouveau connu l'intérêt des investisseurs, ce qui a permis à la Banque d'afficher un encours croissant des dépôts des clients.

En ce qui concerne les marchés boursiers, si les premiers mois de l'année n'ont pas été remarquables, les derniers mois ont été marqués par une nette reprise qui permet de qualifier 2023 de très bonne année boursière.

Malgré un contexte économique difficile, la Banque a clôturé 2023 avec des résultats honorables, en l'occurrence un bénéfice net de 43,9 millions d'euros, en hausse de 20,2 millions d'euros par rapport à 2022. Cette croissance exceptionnelle du résultat net est liée en partie à la restructuration du périmètre des participations de la Banque qui a conduit à la reconnaissance d'un revenu non récurrent de 18,4 mio d'euros. Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Banque est stable par rapport à la fin de l'exercice précédent, à 10 764,8 mio d'euros.

Le résultat net tient compte de la constitution de réserves appropriées afin de couvrir une éventuelle dégradation de la qualité du portefeuille de crédits. Quant aux coûts, ils ont augmenté conformément aux prévisions, sous l'impulsion d'une augmentation des effectifs, de plusieurs tranches d'index et d'une stratégie d'investissement continue. Du fait de son statut

de banque coopérative, le résultat est thésaurisé pour la plupart dans le but de renforcer les fonds propres et la résilience de la Banque.

Le fonds de commerce de la Banque a également connu une belle évolution en 2023, notamment grâce au fait qu'elle met l'accent sur la proximité et sur l'écoute des clients, deux notions essentielles dans des circonstances économiques incertaines. Si Banque Raiffeisen – qui compte aujourd'hui 49348 membres – soutient l'économie nationale et reste un partenaire traditionnel pour l'agriculture et la viticulture, elle reste aussi un partenaire solide, proche et fiable pour l'ensemble de ses clients professionnels et privés. L'optimisation du réseau d'agences, le développement de l'Agence Online, la création d'un Hub of Home dédié au conseil en matière de crédit immobilier, la disponibilité de tous les conseillers qui privilégient le conseil personnalisé, une politique d'embauche proactive qui vise la fidélisation des collaborateurs sont autant d'éléments qui permettent à Banque Raiffeisen d'assurer un service de proximité et de qualité et d'être un acteur pérenne dans toutes les phases de vie de ses clients.

Par ailleurs, Banque Raiffeisen entend aussi être un acteur responsable, tant en privilégiant l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de ses équipes, qu'en renforçant le bien-être de ses collaborateurs via diverses mesures, dont le Quality Time qui est un succès. D'autre part, la Banque œuvre aussi concrètement en faveur de la transition écologique : installation de bornes de recharge, financement de projets à vocation durable, développement de l'offre ESG (privilégiant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

En tant que banque coopérative et partenaire de l'économie nationale, Banque Raiffeisen continuera à faire le maximum pour relever – grâce à une bonne capacité de provisionnement et d'adaptation aux besoins de la clientèle – les nouveaux défis qui se présenteront. C'est de cette manière qu'elle pourra continuer à garantir à ses clients institutionnels, professionnels et particuliers un service personnalisé de qualité, résilient par nature plutôt que par nécessité. La Banque entend donc rester fidèle à son approche prudente ainsi qu'aux principes et valeurs qui font partie de son ADN.



Yves BIEWER
Président du Comité de Direction



RAPPORT DE GESTION 2023

03





RAPPORT DE GESTION 2023

Le contexte économique de l'année 2023 a été marqué par une incertitude remarquable, tant les sujets délicats étaient abondants. Les tensions et événements géopolitiques, au premier rang desquels on peut citer la guerre en Ukraine, ont eu un impact notable sur les marchés financiers. Les différends commerciaux, les incertitudes politiques et les conflits régionaux ont créé des poches de volatilité. Les interrogations autour de la trajectoire inflationniste étaient nombreuses et ont amené les banques centrales, surtout durant la première partie de l'année, à poursuivre le resserrement monétaire débuté en 2022.

La seconde partie de l'année a vu le ralentissement de l'inflation et le ton des banques centrales devenir plus accommodant.

La Federal Reserve américaine a procédé à 4 nouvelles hausses de taux durant l'année, portant ainsi le nombre de hausses à 11 depuis le début du cycle de durcissement de sa politique monétaire qui semble cependant toucher à sa fin. La Banque Centrale Européenne a également procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs, dont la dernière date de septembre. Après un mouvement haussier inédit depuis l'existence de l'euro, tant au niveau de sa vitesse que de son ampleur, le taux de référence de la BCE s'établit désormais à 4,5 %. La BCE a laissé entendre que le relèvement de septembre serait le dernier, soulignant que les niveaux atteints par les taux d'intérêt, s'ils sont maintenus durant une période suffisamment longue, contribueront à revenir vers l'objectif de stabilité des prix.

Les investisseurs ont ainsi été confrontés à une multitude de risques mais également à de nouvelles opportunités :

- Sous le poids de la politique monétaire restrictive des banques centrales, les marchés obligataires ont poursuivi leur mouvement baissier pendant la majeure partie de l'année 2023 avec, pour conséquences les plus graves, l'effondrement de plusieurs banques régionales américaines en l'espace de quelques semaines. La baisse substantielle de la valeur de leurs portefeuilles obligataires a fortement détérioré les bilans de ces banques et a déclenché une panique bancaire. En renflouant les clients et en établissant un programme spécial de financement bancaire, la Federal Reserve a pu endiguer la marée et restaurer la stabilité du système bancaire. En Europe, des scandales successifs qui ont engendré des pertes de plusieurs milliards de francs suisses et érodé la confiance des investisseurs ont conduit au rachat du Crédit Suisse par son concurrent helvétique UBS. Ce n'est qu'à partir du mois d'octobre et à la suite de données inflationnistes nettement plus modérées que les marchés obligataires ont fortement rebondi.
- Après une année 2022 difficile, la bourse a connu une reprise remarquable au cours de l'année 2023. Les actions mondiales se sont inscrites en hausse de plus de 20 % malgré les taux d'intérêt les plus élevés depuis des décennies et la mini-crise bancaire. Aux Etats-Unis, le marché haussier a été mené par les grandes valeurs technologiques, désormais connues sous le nom des « Magnificent Seven » – Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Meta, Tesla et le nouveau membre Nvidia. En Europe, c'est le secteur des semi-conducteurs qui aura surperformé, profitant globalement de l'élan lié à l'intelligence artificielle. Sur le marché des devises, la paire euro dollar aura enfin retrouvé de la stabilité après une année 2022 très agitée. Traditionnellement considéré comme une valeur refuge, le franc suisse a connu une progression contre l'euro durant l'année écoulée.

En 2023, la croissance économique en Europe et aux États-Unis a montré des tendances divergentes.

Le PIB américain a ainsi augmenté de 2,5 %. Même si la campagne de resserrement de la Federal Reserve a porté un coup de frein à l'économie, le bilan a été moins grave que prévu initialement, car le marché du travail tendu a continué de soutenir la consommation des ménages, qui est le moteur principal de l'économie américaine.

En revanche, en Europe, les données indiquent un ralentissement notable de la croissance économique, principalement en raison du resserrement de la politique monétaire, des incertitudes géopolitiques et d'une demande extérieure faible. En fin d'année, la zone euro a même évité de justesse une récession.

Au niveau local, l'économie luxembourgeoise n'a pas été épargnée par ce ralentissement qui a notamment conduit à un recul de 1 % du produit intérieur brut en 2023. Le secteur de l'immobilier a sans doute été celui qui a le plus été impacté, ce qui s'explique par plusieurs facteurs, notamment les conséquences de la crise Covid, l'inflation élevée qui a fortement impacté le prix des matériaux

de construction ainsi que la hausse des taux d'intérêt qui a rendu l'accès au crédit plus difficile.

Ce ralentissement a provoqué, pour la première fois depuis l'après-guerre, une diminution majeure des prix de l'immobilier luxembourgeois. À titre d'illustration, selon les informations de l'observatoire de l'habitat publiées en décembre 2023, le prix des appartements existants a diminué de 12,3 % et celui des maisons existantes de 18,7 % par rapport aux niveaux observés au cours de l'année 2022.

Pour tenter de juguler ces effets négatifs, le gouvernement a mis en place, début 2024, différents mécanismes afin d'aider ce secteur fortement touché.

Dans ce contexte, l'évolution du secteur immobilier sera évidemment suivie avec attention au cours de l'année 2024. Il s'agira pour le secteur bancaire de faire preuve de prudence, de résilience et de solidarité. Plus que jamais, Banque Raiffeisen veillera à assurer la pérennité de son modèle d'affaires et de ses valeurs, avec l'ambition de contribuer activement à un redressement économique durable et équitable conformément aux valeurs coopératives qui l'animent.

HAUSSE DU RÉSULTAT NET

Le résultat de la Banque affiche pour l'exercice 2023 un bénéfice net de 43,9 millions d'euros, contre 23,7 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, en hausse de 20,2 millions d'euros. Cette croissance exceptionnelle du résultat net est particulièrement liée à une restructuration du périmètre des participations de

la Banque qui a conduit à la reconnaissance d'un revenu non récurrent de 18,4 millions d'euros.

Le résultat courant, qui progresse de 1,8 million d'euros ou 7,5 %, ainsi que le résultat exceptionnel permettront à la Banque un renforcement solide de ses fonds propres.



BILAN

Au 31 décembre 2023, le total du bilan est stable par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 10 765 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre) s'élèvent à 9 597 millions d'euros et affichent une progression de 170 millions d'euros, soit 1,8 %, grâce à l'épargne des ménages, pour un total de 209 millions d'euros. L'épargne des professionnels enregistre quant à elle une diminution de 39 millions d'euros, soit 1,1 %, dans un contexte économique de hausse des taux d'intérêt, d'augmentation des prix des matériaux et de l'énergie qui impactent leur trésorerie.

Les dépôts de la clientèle bancaire sont en recul de 294 millions d'euros, soit -56 %. Cette baisse résulte du remboursement anticipatif par la Banque, au cours du premier semestre 2023, du programme TLTRO de la Banque Centrale Européenne.

Les passifs subordonnés sont en nette augmentation grâce au placement, en juillet 2023, d'une nouvelle émission subordonnée à hauteur de 30 millions d'euros. Par ailleurs, les capitaux propres progressent de 53 millions d'euros, soit 10,9 %, à la suite de la mise en réserve des bénéfices nets et de la dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux d'un montant de 10 millions d'euros. Ce renforcement continu des fonds propres permet à la Banque de renforcer son niveau de solvabilité tout en poursuivant le développement de ses activités de financement.

À l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle (opérations de crédit-bail comprises) s'élève à 7 694 millions d'euros et affiche un léger recul annuel de 39 millions d'euros, soit -0,5 %. L'activité première de la Banque – le financement de l'accès à la propriété – affiche une diminution historique de 2,4 % et reflète le recul important de la demande de projets de logement des particuliers pénalisés par l'effet cumulé de la hausse des taux d'intérêt, de l'enchérissement des prix des matières premières ainsi que du coût de la vie. En 2023, la Banque a poursuivi l'accompagnement de nombreuses entreprises et PME locales dans leurs projets et a soutenu plusieurs projets communaux ou paraétatiques d'envergure (segment en progression de 37,3 %).

Compte tenu de l'évolution combinée des dépôts au passif du bilan et des crédits à la clientèle, les placements de la trésorerie (caisse et avoirs auprès des banques centrales, créances sur les établissements de crédit, obligations, actions et autres valeurs mobilières) affichent une croissance annuelle de 41 millions d'euros, soit 1,4 %. Ces liquidités additionnelles ont principalement été investies dans des placements interbancaires ou obligataires à court et moyen terme.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Grâce à la résilience de son modèle d'affaires et à la hausse des taux d'intérêt sur ses placements de trésorerie, la Banque affiche des revenus en forte progression, tout en maintenant une politique prudente en matière de risques. Par ailleurs, consciente des défis technologiques futurs, la Banque a décidé d'accélérer la modernisation de son système informatique et d'accentuer la digitalisation de ses processus, en se dotant de budgets en augmentation par rapport aux années précédentes.

En 2023, la Banque a enregistré un résultat d'intérêts net en croissance de 56 %. Cette progression provient pour quatre cinquièmes de la hausse des taux d'intérêt sur ses placements de trésorerie et pour un cinquième de la hausse des taux payés et reçus de la part des clients. La Banque est désormais en mesure de proposer à nouveau des taux d'intérêt attractifs sur les produits d'épargne tels que les dépôts à terme et dépôts d'épargne.

Les commissions nettes s'inscrivent en baisse de 2,6 % par rapport à l'exercice 2022, résultant principalement du recul des commissions perçues sur les activités de financement. Les commissions de placement titres sont, elles, en croissance de 2,9 % malgré un début d'année difficile sur les marchés financiers.

Par ailleurs, les activités de paiement ont profité de la relance de la consommation privée, de l'utilisation accrue des moyens de paiements digitaux et également de la dynamique commerciale liée à l'offre de cartes durables.

Au vu de ces éléments et en l'absence d'élément significatif impactant le résultat d'opérations financières, le produit net bancaire (somme de la

marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) affiche une progression annuelle de 44,8 %.

Les coûts d'exploitation de la Banque sont en progression de 6,5 % par rapport à l'exercice 2022. Le retard pris dans les recrutements lors de la crise sanitaire qui a été rattrapé durant l'année et les différentes hausses indicelles ont entraîné une croissance des frais de personnel de 10,6 %. Les augmentations tarifaires des matériaux, des services et de l'énergie sont les principaux facteurs de la hausse des autres frais administratifs.

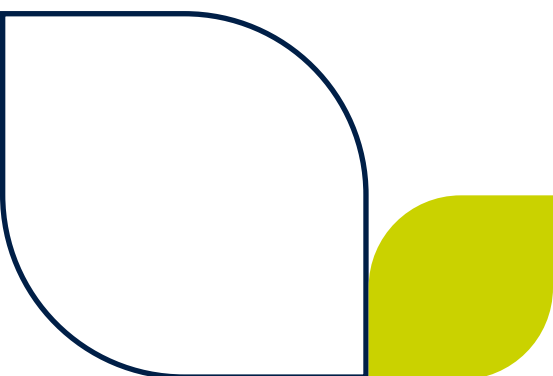
En 2023, la Banque Raiffeisen a payé une contribution au Fonds de Résolution ainsi qu'au Fonds de Garantie des dépôts Luxembourg. Ces deux contributions représentent une charge de 4,1 millions d'euros.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une importante dotation nette aux corrections de valeur sur créances de 53,5 millions d'euros ainsi qu'une dotation au fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 10 millions d'euros. Ces montants permettent à la Banque de couvrir l'intégralité des risques de crédits identifiés mais également de constituer une réserve pour couvrir les éventuels risques non identifiés dans le courant de l'année, en particulier sur les secteurs les plus exposés à la dégradation de la conjoncture économique.

À la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2023 un résultat de 43,9 millions d'euros, en augmentation de 20,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 s'élève à 0,41 %.

Ce résultat donne les moyens à la Banque de développer son modèle d'affaires, de renforcer ses fondations et d'investir dans l'avenir, en veillant à privilégier une relation durable de proximité et de respect avec ses clients, membres coopérateurs, employés et partenaires.



PROPOSITION DE RÉPARTITION DU BÉNÉFICE NET AU 31.12.2023

**RÉSULTAT NET
DE L'EXERCICE :
43 868 209,24 EUR**

- Distribution aux détenteurs de parts bénéficiaires : 1 080 907,99 EUR
- Affectation à la réserve légale : 7 930,00 EUR
- Fonds de réserve de catégorie A 28 725 621,92 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 8 662 131,12 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B 10 809 270,97 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 3 259 505,49 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C 3 244 478,36 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 978 363,39 EUR)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.

DÉCLARATION SUR LA DURABILITÉ

L'attention portée à la finance durable ne cesse de prendre de l'importance. Les banques européennes et notamment Banque Raiffeisen adoptent cette tendance de fond pour répondre aux besoins des clients et des investisseurs soucieux d'une croissance plus responsable et vertueuse.

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, l'Union européenne a déployé un ensemble d'initiatives politiques s'inscrivant dans l'ambition d'une transition écologique, avec l'objectif ultime d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050. Ainsi, un nombre important de réglementations relatives à la finance durable ont vu le jour : la directive en matière de reporting CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), l'adaptation de MiFID (Markets in Financial Instruments) ou encore la taxonomie établissant la liste des activités économiques durables d'un point de vue environnemental. Toutes ces mesures ainsi que leurs modalités d'application impacteront de manière conséquente le secteur financier.

Conformément à ses engagements volontaires (comme l'adhésion aux Principes for Responsible Banking (UNEP FI PRB) depuis novembre 2019) et en préparation de l'application de la réglementation en matière de durabilité, Banque Raiffeisen publie depuis 2020 sur base annuelle un rapport extra-financier. Dans ce rapport, la Banque présente ses réalisations, ses performances et ses objectifs en matière de développement durable selon les normes GRI (Global Reporting Initiative). Les rapports extra-financiers publiés peuvent être consultés sur le site internet de la Banque (www.raiffeisen.lu).

Dans ce contexte et fidèle à son approche proactive, la Banque a réalisé fin 2023 sa première analyse de double matérialité selon les instructions de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group). À la suite de la consultation de ses parties intéressées principales, Raiffeisen a déterminé les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) matériels pour la Banque, à savoir :

- ESRS 2 : Informations générales à publier ;
- ESRS E1 : Changement climatique ;
- ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise ;
- ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux ;
- ESRS G1 : Conduite des affaires.

Les résultats de cette nouvelle analyse de double matérialité sont en parfaite harmonie avec les quatre engagements précédemment retenus à travers l'analyse de matérialité (simple), à savoir :

- 1. La promotion d'une croissance durable en protégeant les ressources économiques de la Banque ;**
- 2. La valorisation du capital humain de la Banque ;**
- 3. L'accessibilité à la transition pour tous les acteurs vers un modèle économique durable ;**
- 4. La garantie d'une gouvernance éthique, transparente et participative.**

Le rapport extra-financier 2023 de Banque Raiffeisen prendra donc en compte ces nouvelles exigences des ESRS, dans la limite des données et informations disponibles. La Banque se conformera progressivement à ces nouvelles normes et exigences en termes de reporting. De plus, les résultats de cette analyse de double matérialité exerceront une influence importante sur la stratégie ESG de Banque Raiffeisen.



04

**LES ACTIVITÉS
DE LA BANQUE**



DÉPARTEMENT RÉSEAU DES AGENCES



Banque Raiffeisen a maintenu ses engagements et une présence physique forte sur le territoire

Malgré un contexte difficile marqué par de nombreuses incertitudes, Banque Raiffeisen, unique banque coopérative du pays, est restée en 2023 un partenaire solide et fiable pour ses clients. Fidèle à ses valeurs fondamentales et à ses engagements traditionnels, la Banque maintient le client au cœur de ses priorités.



PHILIPPE DEPREZ

Ainsi, la Banque démontre une fois de plus son engagement dans les projets de logement de ses clients.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX RELATIONS DURABLES AVEC LES JEUNES ACTIFS

Pour Banque Raiffeisen, les jeunes actifs sont et restent une priorité. Dans cette optique, la Banque a mis en place diverses mesures favorables à cette cible, comme notamment l'introduction de la gratuité de R-Invest pour les 18-30 ans. En plus d'une offre de produits bancaires adaptés, elle propose un accès à un gestionnaire spécialisé ainsi qu'un accompagnement personnalisé, visant à établir des relations durables dans un environnement de confiance mutuelle.

ACCOMPAGNEMENT DANS UN MARCHÉ IMMOBILIER DIFFICILE

Malgré des conditions de marché plutôt défavorables, Banque Raiffeisen a continué à accompagner ses clients dans leurs projets immobiliers. En plus des conseils personnalisés fournis par ses experts, notamment au sein de l'agence spécialisée Hub of Home, la Banque a organisé divers événements tels que des conférences logement et Housing Talks, offrant ainsi à ses clients la possibilité de se renseigner et d'échanger sur le sujet.





UN RÉSEAU OPTIMISÉ POUR PLUS DE PROXIMITÉ, DE DISPONIBILITÉ ET DE SPÉCIALISATION

En 2023, Banque Raiffeisen a poursuivi la politique d'optimisation de son réseau d'agences. Celui-ci, désormais réparti en 5 zones – Nord, Sud, Est, Ouest et Centre – couvrant tout le territoire luxembourgeois, totalise 30 agences dont un Hub of Home et l'Agence Online. Ces 30 agences sont, soit des « agences complètes » offrant l'intégralité de la gamme de services Raiffeisen, soit des « agences conseil » privilégiant uniquement le conseil client. Tout en garantissant le meilleur fonctionnement pour les clients, elles permettent d'atteindre les objectifs de proximité, de disponibilité et de spécialisation que la Banque s'est données. D'ailleurs, Banque Raiffeisen dispose de l'un des plus grands réseaux d'agences parmi les banques de la Place financière luxembourgeoise.

Grâce à cette politique dynamique, la Banque peut offrir à ses membres et clients une spécialisation par région tout en misant sur la proximité et une grande disponibilité. Cette disponibilité est renforcée par la flexibilité des conseillers experts qui se déplacent d'une agence à l'autre au sein d'une même zone, afin de répondre encore mieux aux attentes des clients.



LA SATISFACTION ET LE SOUTIEN CONTINU AUX CLIENTS COMME OBJECTIFS

En dépit d'une année difficile marquée par de nombreux défis économiques, Banque Raiffeisen a maintenu son engagement envers ses membres et clients, notamment en les soutenant dans leurs projets immobiliers.

Dans le domaine des dépôts et placements, les clients de la Banque ont pu tirer parti de la hausse des taux sur les produits d'épargne, malgré les défis posés par l'inflation qui a affecté les réserves d'épargne.

Par ailleurs, Banque Raiffeisen a renforcé sa spécialisation dans le secteur agricole en nommant plusieurs conseillers spécialisés répartis sur toutes les régions du pays.

L'ambition centrale de la Banque reste la satisfaction et le soutien continu de ses clients et membres, en offrant des conseils spécialisés dans divers domaines et des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque client. Ainsi, Banque Raiffeisen confirme sa position de partenaire financier solide, fiable et proactif, prêt à relever les défis du marché et à accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets financiers.

GARANTIR LA SÉCURITÉ

La sécurité financière des clients demeure une priorité majeure. Pour lutter contre le piratage informatique, les fraudes et d'autres menaces, Banque Raiffeisen a renforcé son dispositif avec une hotline anti-fraude disponible 24/7 en collaboration avec d'autres acteurs de la Place. Cette initiative vise à garantir une protection maximale des comptes clients et témoigne de l'engagement de la Banque envers leur sécurité financière.

INTERVIEW DÉPARTEMENT RÉSEAU DES AGENCES

LUC GIRST



Banque Raiffeisen a poursuivi sa politique d'optimisation de son réseau d'agences.

Comment s'est-elle concrétisée ?

Notre réseau compte désormais 30 agences, y compris l'agence Hub of Home et l'Agence Online. Il demeure un canal de distribution essentiel pour Banque Raiffeisen, divisé en 5 grandes zones couvrant tout le pays. Nous poursuivons nos investissements afin de garantir une expérience client optimale en termes d'accessibilité, d'accueil, de sécurité et de proximité.

LUIGI DI FRANCO



En termes de disponibilité, comment Banque Raiffeisen se démarque-t-elle des autres banques ?

Ce sont nos conseillers qui se déplacent vers le client et non l'inverse. C'est une spécificité de Banque Raiffeisen, intégrée à notre approche axée sur la proximité et le service client. Ainsi, nos conseillers experts se rendent dans l'agence régionale la plus adaptée au client après la prise de rendez-vous. Ils peuvent également se déplacer sur son lieu de travail ou à son domicile pour toute activité de conseil. Vu la division du territoire luxembourgeois en zones, chacune comprenant un mélange d'« agences conseil » et d'« agences complètes », Banque Raiffeisen met l'accent sur une collaboration transversale au sein de chaque « zone » et reste ainsi proche du client pour anticiper au mieux ses besoins.

La notion de proximité reste-t-elle essentielle pour Banque Raiffeisen ?

C'est primordial ! La répartition judicieuse de nos agences sur l'ensemble du territoire luxembourgeois nous permet d'assurer une proximité physique remarquable avec nos clients. Même lorsque de petites agences sont intégrées dans de plus grandes, nous veillons à maintenir ce lien de proximité. Il est néanmoins important de souligner que la « proximité » dépasse la simple notion géographique. La « proximité » évoque également la disponibilité et la flexibilité de nos conseillers et experts, qui garantissent ainsi le bon conseil au bon moment pour tous nos clients.

L'année 2024 se situera-t-elle dans la continuité de 2023 ?

La Banque poursuivra sa politique d'investissements en 2024 et au-delà. Nous prévoyons de rénover davantage d'agences et de finaliser la construction de la nouvelle agence d'Esch-Belval au cours du deuxième trimestre.

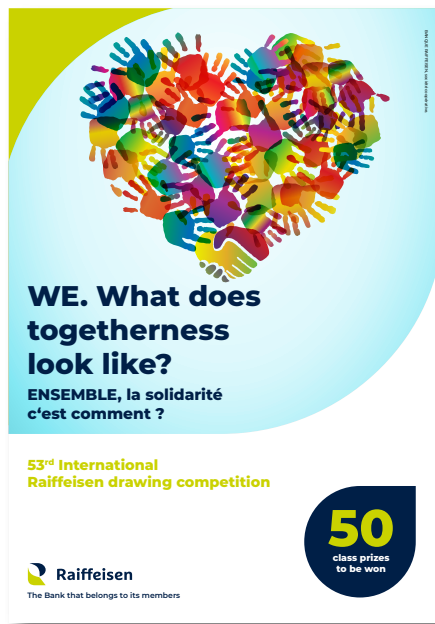
DÉPARTEMENT MARKETING ET COMMUNICATION



SOLENNE COLLIGNON



« Le concours de dessin international Molconcours existe depuis 53 ans à présent, et je suis ravie de contribuer à sa continuité. Malgré les efforts que cela demande, je prends un réel plaisir à contempler chaque année la créativité des jeunes artistes. Je suis convaincue que cela peut inspirer chacun d'entre nous. »



Favoriser l'expression des jeunes sur la solidarité grâce au Molconcours

La 53^e édition du Molconcours, le concours de dessin ouvert aux jeunes artistes de six pays différents : l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la France, l'Italie et le Luxembourg, était basée sur le thème « Ensemble. La solidarité, c'est comment ? ». Soutenu par Banque Raiffeisen, ce concours international offre chaque année un espace aux jeunes talents pour s'exprimer dans une compétition artistique conviviale.

Un rayonnement national

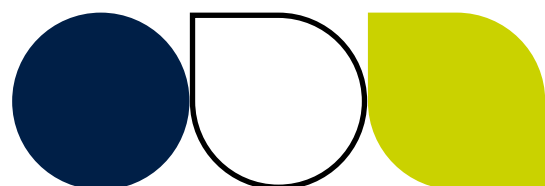
S'il possède une envergure internationale, le Molconcours jouit également d'un grand rayonnement national. Au Luxembourg, il bénéficie en effet du soutien de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch. Cette tradition solidement ancrée dans les écoles du pays est renforcée par la participation de la quasi-totalité des élèves luxembourgeois.

Les membres des différents jurys ont, une fois de plus, été impressionnés par le talent de ces jeunes artistes, exprimé à travers des milliers d'œuvres uniques et personnelles. La compétition, dotée de belles récompenses, tels que les prix locaux, nationaux, du public (organisé sur la page Facebook de la Banque) et les prix des classes, a rendu l'attribution des récompenses encore plus difficile en raison du nombre et de la qualité des œuvres, évaluées selon des critères précis : l'impression d'ensemble, l'autonomie, l'originalité, l'imagination ou la force d'expression.

Tisser des liens avec les jeunes générations

Banque Raiffeisen a eu l'honneur d'accueillir au mois de juin la 53^e cérémonie de remise des prix du concours au niveau international, offrant ainsi aux cinq autres pays l'opportunité de découvrir le Luxembourg et ses spécificités. Cette rencontre interculturelle met en lumière la vocation du Molconcours à transcender les frontières.

Outre sa dimension artistique, ce concours témoigne de l'engagement de Banque Raiffeisen à construire des relations solides et durables avec tous ses clients, y compris les enfants et les jeunes adolescents. Cette démarche s'inscrit dans les valeurs de proximité et de coopération qui caractérisent la Banque depuis ses débuts, renforçant ainsi ses liens avec la communauté et incarnant sa vision d'une banque coopérative proche de ses clients.



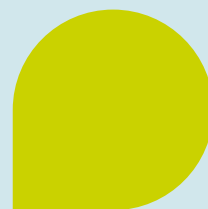
INTERVIEW

DÉPARTEMENT MARKETING ET COMMUNICATION



ANNE-SOPHIE MAUFFREY

**Banque Raiffeisen s'est lancée dans un fort engagement ESG.
Comment cela se traduit-il en matière de produits financiers ?**



L'engagement ESG de Banque Raiffeisen est très fort. La conviction de la Banque se manifeste de manière concrète dans les produits et services que nous proposons à notre clientèle.

Nous pouvons prendre l'exemple de nos cartes de crédit. Avec celles-ci, chaque 200 transactions permet de planter un arbre grâce au partenariat créé avec *natur&ëmwelt* Fondation Hëllef fir d'Natur et l'ONG Friendship Luxembourg.



Dans un autre domaine, notre prêt personnel R-Eco a été spécifiquement conçu pour financer des véhicules écologiques ou de l'équipement énergétique, comme l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour nos clients qui souhaitent allier investissement financier et impact positif en termes environnementaux ou sociaux, nous leur proposons la directive sustainable composée uniquement de fonds durables.

Notre plan d'épargne en fonds d'investissement R-PlanInvest offre également la possibilité d'investir dans des fonds ESG conformément aux art. 8 et 9 de la SFDR.

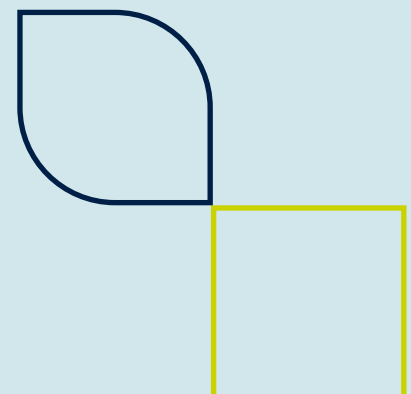
Quelle est l'importance de la cible « jeunes » ? Comment la Banque envisage-t-elle d'attirer leur attention ? Avec quel objectif ?

Banque Raiffeisen entend créer et développer des liens durables avec tous les types de clients, y compris les jeunes. Ceux-ci constituent notre clientèle actuelle, mais ils représentent aussi la clientèle que, en tant que banque traditionnelle, nous voulons développer et fidéliser.

Pour cela, nous entendons privilégier une approche basée sur la confiance et la proximité.

Notre objectif est de cultiver avec eux des relations de qualité, et ce dès le plus jeune âge, de manière à ce qu'ils nous voient comme un véritable partenaire qui sera présent à leurs côtés dans les différentes phases de leur vie. C'est pourquoi, nous mettons en place de nombreuses initiatives, dont des concours – tels que le Molconcours – accessibles même aux plus jeunes.

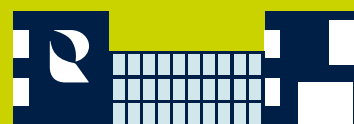
Notre politique tarifaire est également adaptée puisque nous offrons la gratuité des produits et services de gestion courante pour les jeunes. Nous avons aussi garanti la gratuité pour l'accès à nos services de banque privée avec R-Invest. Les jeunes d'aujourd'hui sont les adultes, les responsables, les entrepreneurs... de demain.



DÉPARTEMENT ENTREPRISES

Malgré un ralentissement de l'activité au Luxembourg et en zone euro, Banque Raiffeisen poursuit le financement de l'économie locale

L'année 2023 a vu un net ralentissement de l'activité en zone euro et plusieurs pays, dont le Luxembourg, n'ont pas évité la récession. Privilégiant une gestion prudente et un soutien fort à l'économie locale, Banque Raiffeisen reste vigilante tout en soutenant les besoins financiers de ses clients.



HAUSSE DES CHARGES FINANCIÈRES ET BAISSÉ DU NOMBRE DE NOUVEAUX PROJETS

Voulant faire baisser les pressions inflationnistes, la Banque Centrale Européenne a augmenté de manière successive et conséquente ses taux directeurs avec, comme principale répercussion, une hausse des taux d'intérêt des crédits aux particuliers et aux entreprises.

Cette politique monétaire a touché de plein fouet la clientèle professionnelle. Dès le premier trimestre, la Banque a donc constaté une réticence des entreprises à s'engager dans de nouveaux projets d'investissement.

LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER FORTEMENT IMPACTÉ

La plupart des secteurs d'activité – dont l'industrie – a continué de souffrir de l'impact des coûts élevés de l'énergie et du manque de main-d'œuvre qualifiée.

Si quasiment tous les secteurs ont été impactés, le marché de l'immobilier résidentiel a été le plus fortement touché, devant faire face à une chute de la demande, tant de la part des consommateurs privés que des investisseurs professionnels. Cette baisse de la demande a été la conséquence directe de l'augmentation du coût de financement bancaire cumulée à celle des charges de la vie courante des ménages. Ainsi, le marché des ventes en l'état de futur achèvement a connu un recul engendrant pour les promoteurs des difficultés à terminer leurs nouveaux projets ou à respecter les échéances de remboursement des crédits contractés pour l'acquisition de terrains ou d'infrastructures.

LES SECTEURS DE L'ARTISANAT ET DE LA CONSTRUCTION ONT AUSSI ÉTÉ AFFECTÉS

Par ailleurs, les métiers de la construction et de l'artisanat, qui dépendent du secteur immobilier, ont aussi vu leurs activités régresser, compte tenu du recul des autorisations de bâtir, du nombre de transactions et du nombre de crédits accordés aux primo-accédants.



CROISSANCE DES CRÉDITS AUX ACTEURS COMMUNAUX ET PARAÉTATIQUES, SOUTIEN À LA VITICULTURE ET À L'AGRICULTURE

Le volume des crédits contractés aux acteurs communaux et paraétatiques a connu une forte croissance. Parallèlement, Banque Raiffeisen assure une place prépondérante au financement des acteurs des secteurs de l'agriculture et de la viticulture. En effet, ces secteurs sont moins touchés par la crise immobilière locale, mais restent tributaires des changements climatiques et des répercussions sur leurs clientèles cibles.

Enfin, Banque Raiffeisen constate une certaine stabilité de l'activité des dépôts à la clientèle professionnelle et institutionnelle, bénéficiant d'un environnement de taux d'intérêt en hausse.



INTERVIEW DÉPARTEMENT ENTREPRISES



MARC SCHRONEN



Quels facteurs ont impacté les entreprises en 2023 ?

Nous enchaînons les années difficiles depuis la crise de la Covid. L'année 2023 a encore été plus difficile que les précédentes suite à la combinaison de plusieurs facteurs. D'un côté, il y a eu les hausses – taux d'intérêt, coûts salariaux, matières premières et énergie – et, d'autre part, il y a la diminution des commandes. La situation est telle que nombre d'entreprises ont perdu en quelques années les réserves financières accumulées depuis leur création. Il faut encore ajouter une concurrence accrue de la part des entreprises de la Grande Région et des pays de l'Europe de l'Est.

Le marché de l'immobilier a particulièrement été touché en 2023. Comment cela s'est-il concrétisé ?

Il faut distinguer entre les entreprises de construction qui travaillent à la fois pour l'immobilier privé et public, et celles qui se sont spécialisées dans le seul immobilier privé. Ces dernières souffrent davantage de l'effondrement de la demande des consommateurs privés. Ce constat n'a rien de surprenant, vu l'augmentation des coûts de financement bancaire et celle des charges de la vie courante pour les ménages. Et comme le prix/m² a baissé, la rentabilité de certains projets d'investissement est désormais mise en péril.



Quel impact a eu la situation du marché immobilier sur les artisans et les métiers de la construction ?

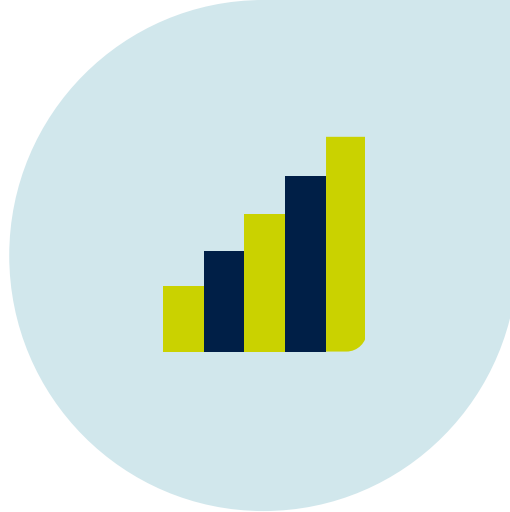
L'impact est énorme et affecte surtout les petites et moyennes structures. Un changement fondamental est intervenu depuis la crise de la Covid et encore plus depuis le conflit en Ukraine. Beaucoup de marchandises, dont les fenêtres et des fournitures métalliques, viennent des pays de l'Est.

Désormais, ces fournisseurs exigent un acompte à la commande et un second acompte lorsque la marchandise quitte leurs entrepôts, ce qui n'existait pas – pas en ces proportions, en tout cas – auparavant. Les artisans sont donc contraints d'avancer des sommes importantes alors que, du fait du ralentissement de l'immobilier et du report de certains projets, les marchandises achetées doivent être entreposées. Économiquement, c'est très difficile à tenir, à moins de disposer d'importantes réserves financières, ce qui n'est pas toujours le cas. L'impact des crises se manifestera encore davantage en 2024, qui sera également marquée par de nombreuses incertitudes et instabilités.

Comment Banque Raiffeisen soutient-elle les entreprises luxembourgeoises ?

Nous soutenons les entreprises du pays en les accompagnant au mieux dans ces périodes très difficiles. Nous les accompagnons dans les projets dont la rentabilité est atteignable. Nous les aidons à analyser leurs bilans. Nous accordons des reports pour certaines échéances ou nous mettons en place des nouveaux fonds de roulement. Ce sont des mesures qui sont étudiées et déployées au cas par cas, de façon personnalisée, toujours dans le respect des consignes strictes imposées par le régulateur.

DÉPARTEMENT BANQUE PRIVÉE



Banque Raiffeisen enregistre des performances solides

L'année 2023 a été marquée par une multitude de facteurs qui ont complexifié l'environnement sur les marchés financiers. Banque Raiffeisen enregistre cependant des performances solides.

LES MARCHÉS FACE À DE NOMBREUSES INCERTITUDES

De nombreux facteurs d'incertitude ont contribué à une mauvaise visibilité sur l'évolution des marchés financiers en 2023. Parmi ces facteurs nous retrouvons notamment les crises géopolitiques, l'inflation et la politique monétaire menée par les banques centrales.

Les hausses rapides et successives des taux directeurs des banques centrales ont influencé les marchés financiers. En ce qui concerne l'inflation, le quatrième trimestre a été marqué par une baisse à 2,9 % du taux de l'inflation. Ce recul suscite l'espoir de voir des baisses de taux en 2024.

Au niveau des actions, une divergence de performance prononcée est à signaler en 2023. Les « Magnificent Seven » (Amazon, Alphabet, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla) ont à eux seuls contribué pour plus de 50 % de la performance du S&P 500.

En dehors des marchés boursiers, il convient également de noter les performances positives des marchés monétaires et obligataires ainsi que de l'or au cours de l'année.

DES RÉSULTATS MARQUÉS PAR DES PERFORMANCES POSITIVES

Concernant les revenus financiers, l'activité placements de Banque Raiffeisen a enregistré une croissance. Celle-ci reflète l'augmentation de l'encours titres, notamment pour les produits obligataires et les produits structurés.

Par ailleurs, toutes les directives de la R-Gestion ont affiché des performances positives, témoignant en outre de l'impact favorable de la revue de l'approche R-Gestion.

Enfin, l'attrait de Banque Raiffeisen a été illustré par le placement de son emprunt de 30 millions d'euros en seulement trois jours.





Investir de manière durable, c'est bien investir.

Nos formules de conseil régulier et de gestion discrétionnaire permettent de réaliser vos aspirations écologiques et sociales.

En optant pour l'une de nos formules, vous bénéficiez de nombreux avantages tarifaires et de l'accompagnement d'un conseiller spécialisé Banque Privée.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur [raiffeisen.lu](https://www.raiffeisen.lu).

Raiffeisen
La Banque qui appartient à ses membres

DES TENDANCES MARQUÉES

En ce qui concerne les tendances observées en cours d'année, la Banque constate un fort regain d'intérêt pour les produits à taux, notamment monétaires et obligataires.

Dans le domaine des produits financiers, les fonds activement gérés restent populaires, mais l'intérêt pour les fonds passifs ETF est croissant. Afin de répondre à cette demande et satisfaire les exigences de la clientèle, Banque Raiffeisen a étoffé sa gamme de produits avec des fonds et ETF obligataires à échéance connue.

Autre constat de l'année écoulée : les produits d'investissement durables ont suscité moins d'intérêt, du fait de la sous-performance observée ces deux dernières années par rapport aux produits « conventionnels ».

Cependant, la Banque reste attentive aux évolutions du marché et poursuit l'adaptation de sa gamme de produits pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes de ses clients.

UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DURABILITÉ

La Banque dispose d'une très large gamme de produits et de services durables et a maintenu le label LuxFlag ESG Discretionary Mandate pour sa directive « sustainable ». En effet, Banque Raiffeisen fait partie des trois établissements bancaires au Luxembourg qui détiennent ce label.

D'autre part, la Banque a poursuivi la formation continue de sa force commerciale en matière de durabilité, tout en assurant le suivi et l'implémentation des évolutions réglementaires.

Ces actions témoignent de l'engagement constant de Banque Raiffeisen en faveur de la durabilité et sa conformité aux exigences réglementaires.

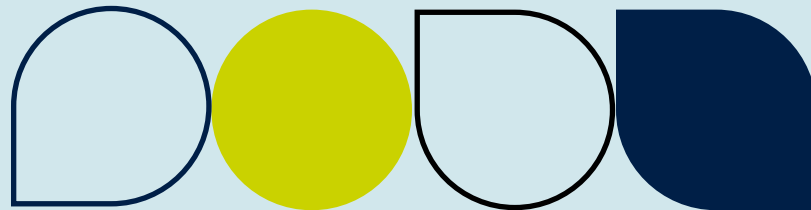
INTERVIEW DÉPARTEMENT BANQUE PRIVÉE



GEORG JOUCKEN

Quel a été le contexte sur les marchés financiers en 2023 ?

L'année 2023 a été marquée par l'évolution de l'inflation, par la politique monétaire menée par les banques centrales afin de maîtriser cette inflation, par diverses crises géopolitiques et par la place de plus en plus importante occupée par l'intelligence artificielle. L'environnement a donc été complexe, rendant les prévisions difficiles tout au long de l'année. Toutefois, l'exercice s'est clôturé avec des performances positives sur les marchés obligataires et boursiers. Pour Banque Raiffeisen, 2023 est une année correcte avec de bonnes performances dans toutes les classes d'actifs.



Pour la Banque, comment a évolué l'activité placements en 2023 ?

Nous avons enregistré une augmentation globale de l'activité titres et des encours. Plus spécifiquement, les produits obligataires et structurés ont connu une très bonne année. Cela nous a permis d'enregistrer une croissance notable de notre activité placements. Nous affichons aussi des performances positives en matière de gestion discrétionnaire et, finalement, nous avons été heureux de constater que notre emprunt de 30 millions d'euros a remporté un vif succès : il a été placé en seulement trois jours.

Qu'en était-il des produits d'investissements durables ?

Après des années de forte croissance, les produits d'investissements durables ont connu moins de succès en 2023, même s'ils gardent toute leur pertinence. La baisse de la demande peut s'expliquer par la sous-performance par rapport à d'autres secteurs – dont l'armement et les énergies fossiles.

Cela dit, les produits d'investissements durables affichent toujours des performances correctes et ils restent intéressants sur le long terme. Banque Raiffeisen continue d'ailleurs d'adapter sa gamme de produits pour répondre aux mieux aux attentes et besoins de ses clients qui désirent allier intérêt et convictions.

Quelles conclusions tirez-vous de 2023 et comment envisagez-vous 2024 ?

Les résultats 2023 dans le domaine des placements reflètent des performances solides et s'inscrivent dans la continuité de ces dernières années. D'une manière générale, la hausse des taux – et donc les revenus sur la partie monétaire – a également contribué à augmenter les revenus. Nous affichons toujours des résultats robustes malgré les crises successives que nous connaissons depuis plusieurs années. Nous allons continuer à assurer une gestion prudente tout en faisant face à un volet réglementaire qui évolue de plus en plus vite et prend de plus en plus d'importance. Si je devais résumer la situation en une phrase, je dirais que les résultats sont solides et encourageants pour l'avenir.



DÉPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES



Banque Raiffeisen s'engage à promouvoir l'excellence, l'innovation et le bien-être de son personnel

Banque Raiffeisen accorde autant d'importance à l'intérêt de ses membres et clients qu'au bien-être et à la performance de l'ensemble de ses collaborateurs. En maintenant son engagement envers l'excellence, la Banque continue de mettre en place et de poursuivre des initiatives significatives.

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'INCLUSION

Banque Raiffeisen s'est engagée à promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion au sein de l'entreprise, tout en désirant jouer un rôle important dans cette évolution au sein de la Place financière luxembourgeoise. De plus, la Banque a adopté une politique « Diversité, Équité, Inclusion » afin de créer une culture organisationnelle favorisant et encourageant la diversité sous toutes ses formes. En signant la charte « Luxembourg Women in Finance », Banque Raiffeisen s'engage également à rendre la Place financière luxembourgeoise plus inclusive et à promouvoir la présence des femmes à tous les niveaux.

Dans cette perspective, la Banque a développé une procédure exhaustive de prévention et de gestion du harcèlement moral et sexuel au travail, illustrant ainsi son souci du bien-être de ses collaborateurs comme son engagement profond envers un environnement de travail respectueux et inclusif.

PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR UN MEILLEUR ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

Banque Raiffeisen considère que le bien-être de ses collaborateurs passe par un équilibre approprié entre vie professionnelle et vie privée. Dans cette optique, la Banque a lancé une initiative innovante en instaurant, dès le 1^{er} janvier 2023, un compte Quality Time unique sur le marché luxembourgeois. Ce dispositif permet à chaque employé de bénéficier de 8 heures de temps libre supplémentaire par mois, proratisées en fonction de son taux d'occupation. Ces heures s'ajoutent aux congés et repos officiels, sans impact sur la rémunération ou les avantages extra-légaux, offrant ainsi aux employés une flexibilité accrue dans la gestion de leur emploi du temps.

Cette initiative n'a pas entravé la disponibilité des collaborateurs ni la qualité du service client, bien au contraire. Après une année d'expérimentation concluante, la Banque a reconduit ce dispositif, qui a contribué à réduire de manière significative les taux de rotation et d'absentéisme.

La politique de télétravail de la Banque a également été alignée sur les dispositifs fiscaux de la sécurité sociale, offrant ainsi une flexibilité accrue tout en respectant les normes réglementaires.

En outre, pour répondre à la demande croissante de flexibilité, la Banque a développé ses bureaux satellites, offrant un environnement de travail décentralisé. Initialement, cinq bureaux ont été ouverts : Niederfeulen, Steinfort, Differdange, Kayl et Mondorf, pour un total de 80 places. L'ajout du bureau satellite de Wasserbillig porte désormais le nombre de postes disponibles à 85. Ces bureaux offrent une flexibilité supplémentaire aux collaborateurs de la Banque sans compromettre la disponibilité ni la qualité des services offerts aux clients.

C'est un avantage non négligeable pour le bien-être des collaborateurs et cela renforce l'attractivité de la Banque sur un marché du travail particulièrement compétitif.

Enfin, la digitalisation des chèques repas a simplifié et modernisé les processus administratifs, améliorant ainsi l'efficacité et la commodité pour les bénéficiaires.

MESURES EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DURABLE

Raiffeisen, consciente de son rôle dans la promotion de la mobilité durable, a pris des mesures concrètes en adaptant sa politique automobile interne, communément appelée « car policy ». À partir de 2024, cette politique inclura une limite maximale de 50 mg de CO₂ pour les véhicules loués par les employés. Cette initiative vise à encourager davantage l'adoption de véhicules hybrides et entièrement électriques par les membres du personnel.

En mettant en place cette nouvelle directive, Raiffeisen s'engage à fournir les infrastructures nécessaires, notamment en installant des bornes de recharge supplémentaires, afin de faciliter la transition vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement pour ses collaborateurs.

CRÉATION D'UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Banque Raiffeisen considère essentiel de disposer en permanence des compétences nécessaires pour relever les défis actuels et futurs. En collaboration avec les responsables des métiers, la Banque a élaboré un référentiel de compétences pour répertorier et décrire les compétences comportementales, techniques et managériales requises pour chaque fonction.

Ce référentiel permet d'identifier les compétences actuelles des employés, de cibler les lacunes éventuelles et de mettre en place des solutions de développement adaptées. En outre, il facilite la prise de décision en matière de mobilité interne et de recrutement. Les informations obtenues grâce à ce référentiel permettent de piloter les ressources de la Banque au quotidien et d'anticiper les évolutions futures qui sont définies par les objectifs stratégiques. Elles permettent aussi de mieux cibler et répartir les formations dispensées dans le cadre de la R-Academy, qui sont en nette progression : 28 820 heures de formation dispensées en 2023, soit une augmentation de 28 % par rapport à l'année précédente.

Pour conclure, le référentiel de compétences permet à la Banque de mieux connaître les compétences de ses collaborateurs, ainsi que leur potentiel de développement. Pour sa part, le « workforce planning » aide à aligner les compétences sur les besoins futurs de l'entreprise. Ces deux outils sont donc parfaitement complémentaires et contribuent à une gestion stratégique des ressources humaines.

R-Academy
28 820 heures
de formation en 2023

+ 28 %

INTERVIEW DÉPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES



LAURENT DERKUM



Quelles ont été les initiatives prises par Banque Raiffeisen en matière de diversité, d'inclusion et d'équité ?

Tout d'abord, Banque Raiffeisen a adhéré à la Charte « Luxembourg Women in Finance ». Nous sommes même parmi les premiers signataires de cette charte, qui va au-delà de la réglementation en vigueur. Elle encourage la mise en place d'initiatives concrètes en faveur de la diversité et de l'égalité des genres, et fixe des objectifs précis, notamment au niveau de la Direction et de l'encadrement. Signée sur une base volontaire, cette charte souligne l'engagement de Banque Raiffeisen à promouvoir la diversité au sein de l'entreprise. Par ailleurs, nous avons élaboré une politique « Diversité, Équité, Inclusion » fondée sur 8 principes et définissant des objectifs concrets. Elle nous permet de développer une culture inclusive au sein de l'entreprise.

Le Quality Time a été mis en place au 1^{er} janvier 2023. Au bout d'un an, quels sont les résultats de l'expérience ?

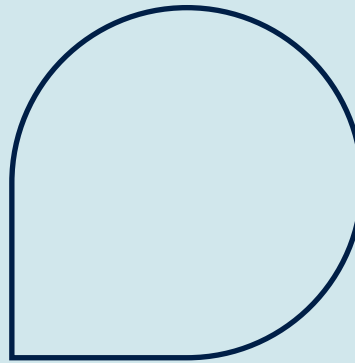
Nous pouvons dire qu'il a été couronné de succès. Cette mesure, visant à favoriser une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, est utilisée en moyenne par 80 % des employés, sans rencontrer de grandes contraintes organisationnelles ni d'impact négatif sur la qualité du service aux clients. Parallèlement, nous avons constaté une diminution de 31 % du nombre de jours de maladie et une baisse similaire du nombre de démissions.

Le taux de rotation interne a également diminué significativement par rapport aux années précédentes, et nous avons enregistré une augmentation substantielle du nombre de candidatures.

Bien que le Quality Time ne soit certainement pas le seul facteur expliquant ces chiffres, il y a sans doute contribué et nous prévoyons de poursuivre cette expérience en 2024.

Télétravail et travail décentralisé ont également été mis en avant en 2023. De quelle manière ?

En ce qui concerne le télétravail, Banque Raiffeisen respecte les réglementations sociales et fiscales en vigueur, qui diffèrent pour les résidents du territoire Luxembourgeois et les employés venant des pays voisins. Nous avons également ouvert six bureaux satellites, ce qui permet aux collaborateurs remplissant les conditions requises de réduire les problèmes de mobilité, tout en rétablissant une plus grande équité en matière de jours de télétravail disponibles pour les non-résidents par rapport aux résidents.



Banque Raiffeisen a élaboré un référentiel des compétences. En quoi cela consiste-t-il et quels en sont les objectifs ?

Développé en interne, le référentiel des compétences répertorie de manière exhaustive les compétences – techniques, comportementales, managériales – requises par fonction. C'est un outil précieux tant pour les employés, qui peuvent faire le point sur leurs compétences et identifier les domaines à améliorer, que pour les managers, qui peuvent proposer des formations adéquates. Bien entendu, il est également bénéfique pour la Banque, qui dispose ainsi d'une liste exhaustive des compétences requises et disponibles.



DÉPARTEMENT INFRASTRUCTURES



En 2023, Banque Raiffeisen a renforcé sa proximité avec ses clients en optimisant et développant son réseau d'agences

En tant que seule banque coopérative du pays, Banque Raiffeisen est restée fidèle à ses engagements et à ses valeurs. L'écoute et la proximité avec sa clientèle, qu'elle soit privée ou professionnelle, font partie intégrante de son identité. Dans cette optique, la Banque a continué sa politique de rénovation et d'optimisation de son réseau d'agences.



DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTES, POUR UN RÉSEAU TOUJOURS PLUS PERFORMANT

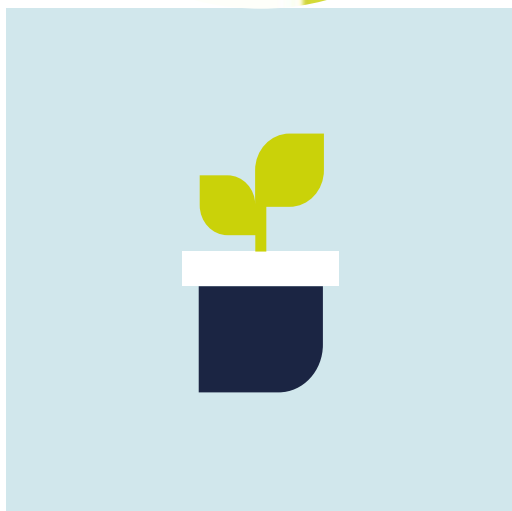
Bien que les services digitaux de la Banque rencontrent un succès croissant auprès des clients en raison des nombreuses fonctionnalités et du haut niveau de sécurité, les agences physiques restent le principal canal de distribution. Consciente de cela, la Banque a déployé d'importants investissements de modernisation, comme à Remich et Limpertsberg, ou de rénovation de plusieurs agences. De plus, de nouvelles agences comme Differdange et des projets d'agences à Esch-Belval et Luxembourg-Gare sont en cours de développement pour une ouverture courant 2024.

Il convient de souligner que, lors de ces rénovations et constructions, une attention particulière a été portée à l'accessibilité des locaux pour les personnes à mobilité réduite (PMR). En outre, les principales agences sont désormais équipées de distributeurs cash in/cash out, ainsi que d'espaces conviviaux dédiés aux interactions directes avec les clients et à des conseils personnalisés.

UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS

Banque Raiffeisen a développé en 2023 un plan de travaux ambitieux liés à ses infrastructures, démontrant ainsi son dynamisme et son engagement envers l'accueil, l'écoute et la sécurité de ses clients. Malgré la fermeture des agences de Mondorf et de Wasserbillig, l'ouverture de la nouvelle agence à Differdange, la rénovation des agences de Remich, Niederanven et Limpertsberg, ainsi que la transformation partielle du siège en espaces de travail nomades plus fonctionnels ont été des réalisations majeures.

À noter également la transformation de six anciennes agences en bureaux satellites (Niederfeulen, Steinfort, Differdange, Kayl, Mondorf et Wasserbillig), favorisant une plus grande flexibilité de travail pour les employés et réduisant ainsi les trajets domicile-travail, sans compromettre la disponibilité des conseillers ni la qualité des services offerts aux clients.



ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE ET IMPACT POSITIF SUR L'EMPLOI

Parallèlement, Banque Raiffeisen a continué d'investir dans des projets écologiques telles que l'installation de bornes de recharge électrique dans certaines agences, ainsi que des projets de relamping LED et de panneaux photovoltaïques.

À court terme, elle vise également un suivi en temps réel de la consommation énergétique et la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie (SME) pour ses bâtiments.

Les investissements dans ses infrastructures ont ainsi un impact positif sur la transition énergétique et sur l'emploi. Les rénovations, les constructions et l'optimisation continue du réseau améliorent la fonctionnalité des agences et la qualité de l'accueil des clients.

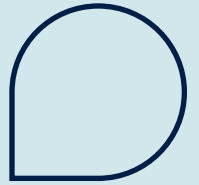
INTERVIEW DÉPARTEMENT INFRASTRUCTURES



BERTRAND PARISOT

En 2023, Banque Raiffeisen a poursuivi sa politique d'investissements dynamique en faveur de ses infrastructures, notamment pour ses agences physiques. Quelles ont été les priorités pour la Banque ?

Nos priorités demeurent bien définies. D'une part, nous visons continuellement à améliorer l'accueil de nos clients privés et professionnels, en incluant une attention particulière à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, conformément à la législation ADAPTH. Cette mesure vise à garantir un accueil facile pour tous, au fur et à mesure de nos réalisations. D'autre part, nous accordons une importance primordiale à la sécurité de nos clients et de nos collaborateurs en nous conformant aux normes les plus récentes et rigoureuses. Il convient de souligner que la sécurité a toujours été un sujet essentiel pour Banque Raiffeisen et nous avons toujours tenu à maintenir un niveau de sécurité très élevé dans nos agences.



Quels ont été les principaux projets menés à bien en 2023 ?

Quatre projets ambitieux méritent d'être mis en avant. Tout d'abord, la création d'une nouvelle salle des guichets dans notre agence de Remich et l'aménagement d'une salle des coffres dans notre agence de Limpertsberg marquent des avancées significatives. Ensuite, l'ouverture d'une nouvelle agence à Differdange, accompagnée d'un bureau satellite, étendue sur deux étages et la rénovation de l'agence Niederanven. Enfin, les travaux à Esch-Belval qui devraient être achevés au cours de l'année 2024.

Quels sont les principaux impacts de tous ces investissements ?

Les retours de nos clients sont extrêmement encourageants. À chaque achèvement de projet, nous organisons une inauguration à laquelle nos clients sont chaleureusement conviés. Cette démarche nous permet de renforcer davantage nos liens avec eux, de rester constamment à leur écoute et de recueillir leurs avis, unanimement favorables. Du côté de nos collaborateurs, l'impact est également très positif : tous apprécient de travailler dans des environnements modernisés, plus accueillants et toujours plus sécurisés.

La Banque soutient aussi la transition écologique. Comment cela se traduit-il ?

Nous avons récemment recruté un gestionnaire de performance énergétique, doté de compétences spécialisées, qui nous aide à surveiller l'efficacité énergétique de l'ensemble de nos installations. Pour chaque projet, nous adhérons à une politique stricte de gestion de l'énergie, en mettant l'accent sur l'utilisation d'équipements à faible consommation énergétique. De plus, nous avons déployé 73 bornes de recharge pour véhicules électriques et nous prévoyons d'en installer progressivement d'autres dans nos agences, dès que la configuration des lieux le permettra. Ces bornes seront accessibles tant pour nos collaborateurs que pour nos clients. Enfin, nous sommes en cours de transition progressive de notre flotte de véhicules à moteur thermique vers des véhicules électriques.

« Les clients saluent les efforts d'investissement que nous avons déjà consentis et que nous continuerons à consentir à l'avenir. »



A lush green forest with a wooden boardwalk winding through it. The boardwalk is made of wooden planks and is surrounded by dense green foliage and trees. The scene is bright and vibrant, suggesting a healthy, natural environment.

**RAPPORT
DU RÉVISEUR
D'ENTREPRISES
AGRÉÉ**

05

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Eléments clés de l'audit

Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses

L'une des principales activités de la Banque consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit. En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à EUR 7 694,0 millions, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour EUR 101,5 millions.

Comment ces éléments clés ont-ils été adressés durant notre audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein de la Banque pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière. Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- Le processus d'identification des créances douteuses ;
- Le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- La revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- Le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- La détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.

Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par la Banque pour la détermination des corrections de valeur et nous nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par la Banque lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.

Se référer aux notes 3, 4.1 et 4.2 aux états financiers.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES ÉTATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Adminis-

tration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Banque, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2023 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 12 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

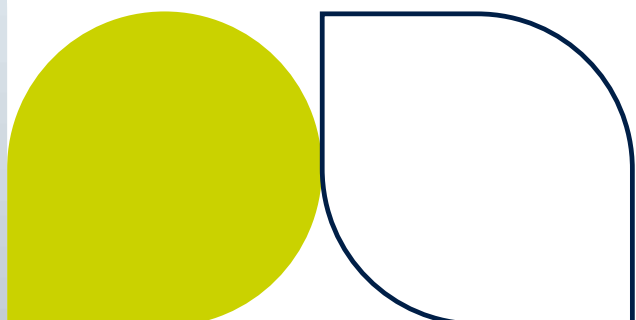
Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.



Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Dorian Rigaud

Luxembourg, le 27 mars 2024





**ÉTATS
FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE
2023**

06



BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2023

ACTIF	NOTES	2023	2022
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	1 145 359 547,57	1 179 227 993,07
Créances sur les établissements de crédit :			
a) à vue		34 362 558,95	29 186 071,04
b) autres créances		271 000 477,78	308 117 061,03
	4.1	305 363 036,73	337 303 132,08
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.12, 4.30	7 561 422 515,90	7 597 821 229,08
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2, 4.10, 4.30	132 597 764,88	135 394 609,47
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :			
a) des émetteurs publics		408 334 650,45	482 294 064,45
b) d'autres émetteurs		1 089 975 745,15	908 784 897,82
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 498 310 395,60	1 391 078 962,27
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	7 969 989,68	7 969 483,75
Participations	4.3, 4.5, 4.8	1 567 180,10	1 809 796,96
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	25 005 980,55	28 483 243,30
Actifs incorporels	4.8	3 895 197,05	5 558 934,85
Actifs corporels	4.8, 4.9	38 001 020,89	38 929 894,18
Autres actifs	4.7	12 367 207,54	7 302 082,95
Comptes de régularisation	4.4	32 987 336,30	23 169 109,41
TOTAL DE L'ACTIF		10 764 847 172,80	10 754 048 471,37

(chiffres exprimés en euros) Les notes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF	NOTES	2023	2022
Dettes envers des établissements de crédit :			
a) à vue		12 244 045,73	40 893 053,05
b) à terme ou à préavis		217 800 000,00	483 000 000,00
	4.14	230 044 045,73	523 893 053,05
Dettes envers la clientèle :			
a) dépôts d'épargne		1 116 186 780,81	1 265 875 765,00
b) autres dettes		8 480 079 960,87	8 159 820 892,29
<i>ba) à vue</i>		4 172 074 862,40	5 270 015 572,64
<i>bb) à terme ou à préavis</i>		4 308 005 098,47	2 889 805 319,65
	4.14, 4.20	9 596 266 741,68	9 425 696 657,29
Dettes représentées par un titre :			
- bons et obligations en circulation	4.14	1 246 500,00	1 718 196,17
Autres passifs			
	4.15	58 755 009,43	39 755 342,84
Comptes de régularisation			
		47 484 508,74	31 584 933,05
Provisions :			
a) provisions pour impôts		26 381 975,45	14 193 833,20
b) autres provisions		45 724 194,33	42 346 127,19
	4.17, 4.29, 4.34	72 106 169,78	56 539 960,39
Passifs subordonnés			
	4.14, 4.16	181 902 500,00	151 657 500,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves			
	4.18	33 438 968,78	32 816 601,71
Fonds pour risques bancaires généraux			
		21 841 220,90	11 841 220,90
Parts sociales émises			
	4.19	1 381 925,00	1 302 625,00
Réserves			
	4.19	476 511 373,52	453 526 633,70
Résultat de l'exercice			
	4.19	43 868 209,24	23 715 747,26
TOTAL DU PASSIF		10 764 847 172,80	10 754 048 471,37
HORS-BILAN			
NOTES			
2023			
2022			
Passifs éventuels			
	4.22	374 771 932,93	484 833 366,53
<i>Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>		126 310 091,55	132 824 909,39
Engagements			
	4.23, 4.30	1 093 015 230,09	1 271 411 650,76

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

CHARGES	NOTES	2023	2022
Intérêts et charges assimilées	4.16	187 070 112,65	19 819 626,44
Commissions versées		4 756 775,90	3 593 254,27
Résultat provenant d'opérations financières		0,00	3 941 492,45
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.31, 4.32	72 459 339,35	65 492 580,44
<i>dont :</i>			
- salaires et traitements		60 301 339,82	53 965 682,49
- charges sociales		9 820 556,10	8 776 118,50
<i>dont :</i>			
charges sociales couvrant les pensions		6 850 377,80	6 056 090,83
b) autres frais administratifs	4.33	45 681 096,67	43 446 129,71
		118 140 436,02	108 938 710,15
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		7 380 890,31	8 954 888,35
Autres charges d'exploitation	4.28	9 023 736,49	4 274 127,15
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	4.1, 4.22, 4.23	90 884 291,36	34 554 131,24
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		253 766,57	72 779,98
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	755 746,07	1 139 959,72
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		10 000 000,00	0,00
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.29	17 829 592,29	7 313 118,24
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		468 929,44	415 022,34
Résultat de l'exercice	4.19	43 868 209,24	23 715 747,26
TOTAL CHARGES		490 432 486,34	216 732 857,59

(chiffres exprimés en euros) Les notes font partie intégrante des états financiers.

PRODUITS	NOTES	2023	2022
Intérêts et produits assimilés		389 110 469,92	149 469 232,00
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>		<i>15 179 841,42</i>	<i>4 910 073,79</i>
Revenus de valeurs mobilières :			
a) revenus de participations		1 247 179,51	4 466 467,60
Commissions perçues		37 583 811,38	37 298 021,00
Résultat provenant d'opérations financières		1 189 831,06	0,00
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		37 619 845,06	19 065 958,39
Autres produits d'exploitation	4.27	23 547 970,41	6 264 194,72
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	133 379,00	168 983,88
TOTAL PRODUITS		490 432 486,34	216 732 857,59



NOTE 1

GÉNÉRALITÉS

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION

La Banque Raiffeisen - ci-après dénommée la « Banque » - a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

En 2019, les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses Raiffeisen et de la Banque Raiffeisen ont approuvé la restructuration interne de l'ancien Groupe Raiffeisen par voie de fusion-absorption.

La transmission universelle de tous les actifs et passifs des Caisses vers la Banque a été opérée. Les associés des Caisses Raiffeisen sont devenus associés de la Banque Raiffeisen et les Caisses ont cessé d'exister.

La Banque est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- Le pilier A regroupe tous les membres personnes physiques et morales ayant souscrit une part sociale de la Banque ;
- Le pilier B regroupe des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982 ;
- Le pilier C dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« Post Luxembourg »).

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de quatre représentants du pilier A, deux représentants du pilier B, un représentant du pilier C ainsi que de six administrateurs cooptés, dont le président du Conseil d'Administration ainsi que le Président du Comité de Direction.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

NATURE DES ACTIVITÉS

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

NOTE 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les états financiers sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

2. ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.



Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêt, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

À la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values latentes sont ignorées.

Les montants des devises engagées dans des opérations de swaps de trésorerie sont neutres par rapport à une fluctuation des cours de change. Les reports et déports sont comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs en contrepartie du résultat d'intérêts. Les montants comptabilisés correspondent aux prorata temporis des reports et déports totaux entre la date de départ des swaps et le 31 décembre. Les différences de change résultant de l'évaluation des opérations swaps sont neutralisées par inscription en comptes de régularisation.

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste :

- d'une part à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée ;
- d'autre part à constituer des corrections de valeur sectorielles pour toutes les expositions relatives aux segments de clientèle et d'activités particulièrement impactés par la dégradation de la situation économique. Le montant de la correction de valeur sectorielle est déterminé à l'aide d'un modèle interne des pertes de crédit attendues.

La Banque réexamine régulièrement tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance ou qu'une exposition sectorielle ait pu se déprécier. Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Corrections de valeur au sens de l'article 62 de la loi sur les comptes des banques

La politique de la Banque consiste, eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, à constituer des corrections de valeur au sens de l'article 62 de la loi sur les comptes des banques. Ces corrections de valeur portent sur certains postes au sein des créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle, ainsi que des valeurs mobilières du portefeuille de placement, conduisant les postes concernés à une valeur inférieure à celle résultant de la constitution des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'écart entre ces deux valeurs ne peut pas dépasser 4 % du montant total des postes concernés, après application des corrections de valeurs spécifiques.

Les corrections de valeur ainsi constituées sont ventilées au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de celles-ci.

Les dotations aux corrections de valeur au sens de l'article 62 de la loi sur les comptes des banques ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

7. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

8. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance ait pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagos (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie, tous portefeuilles confondus, est basé sur la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

9. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

10. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée ait pu se déprécier.

11. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

12. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

- i) Immobilisations incorporelles : de 10 % à 33 %
- ii) Constructions, installations techniques et agencements : de 1,5 % à 33 %
- iii) Systèmes informatiques : de 10 % à 33 %
- iv) Matériel de bureau, mobilier : de 10 % à 33 %

13. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

14. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

Des provisions fiscales ont été constituées pour les exercices pour lesquels l'Administration des Contributions Directes n'a pas encore fixé définitivement le montant de l'impôt.

Une éventuelle insuffisance de provision (différence positive entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est portée en charge de l'exercice au cours duquel le décompte de l'Administration des Contributions Directes a été réceptionné.

Un éventuel excès de provision (différence négative entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est porté en produit au cours de l'exercice suivant l'échéance du délai de forclusion du décompte reçu de l'Administration des Contributions Directes.

15. Comparabilité des exercices

Certaines reclassifications ont été effectuées au niveau des sous rubriques des postes « Créances sur la clientèle » et « Autres actifs » pour assurer une meilleure comparabilité des soldes entre les exercices 2022 et 2023.



NOTE 3 GESTION DES RISQUES

Une gestion professionnelle des risques est une condition essentielle à la réalisation d'une croissance équilibrée et durable. La Banque accorde ainsi une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée.

Le cadre de gestion des risques est actualisé et adapté en permanence, en fonction des nouvelles réglementations, des nouvelles orientations commerciales de la Banque et de l'évolution du contexte économique dans lequel la Banque opère. Les différents risques en découlant sont identifiés, suivis et gérés avec l'appui de comités opérationnels spécifiques à leur nature, sur base de la stratégie des risques et de l'appétit aux risques définis par le Conseil d'Administration.

1. LA GOUVERNANCE ET LES ORGANES DE LA GESTION DES RISQUES

Une structure robuste de gouvernance en matière de gestion des risques est mise en place au sein de la Banque. Elle permet un suivi des risques importants qui découlent de la stratégie commerciale. Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque, dans sa Politique d'administration centrale et de gouvernance interne, dont le schéma organisationnel est dépeint en Figure 1.

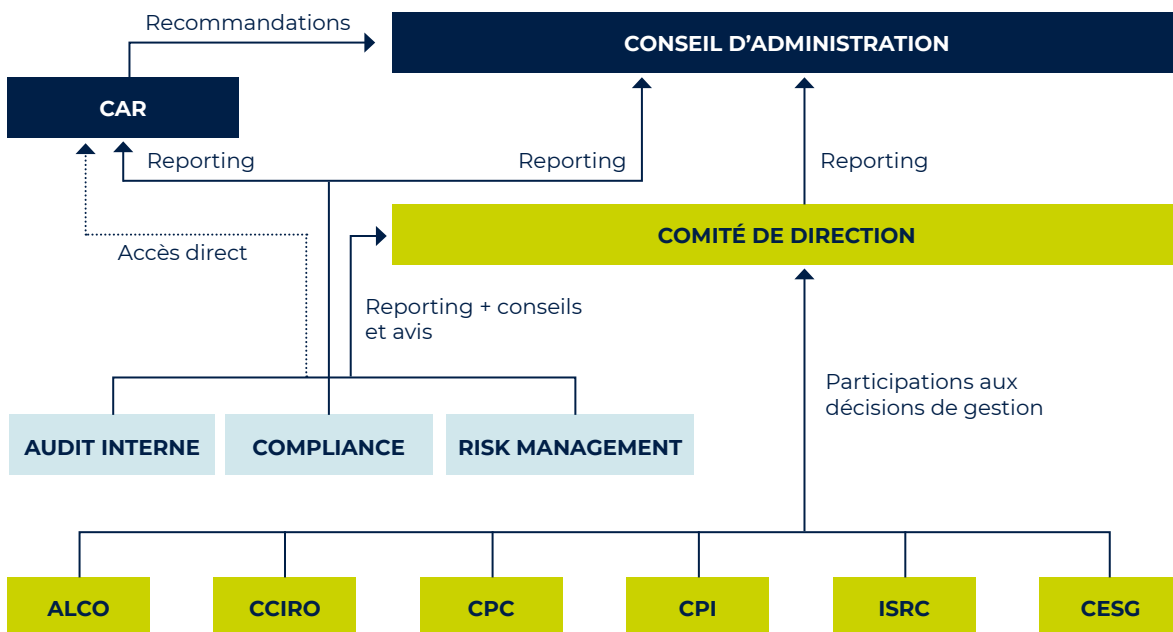


Figure 1 : Organisation de la gouvernance.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration approuve et arrête par écrit la stratégie en matière de risques, l'appétit aux risques et l'organisation de la gestion des risques, ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit-Risques (CAR)

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé – le Comité d'Audit-Risques – dans le domaine de l'audit, des risques et de la compliance. Il fournit au Conseil d'Administration ses appréciations et recommandations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités. Ce Comité se réunit avant la tenue d'un Conseil d'Administration et fait systématiquement rapport des conclusions de ses travaux lors de chaque séance du Conseil d'Administration. Ce Comité supervise entre autres la mise en œuvre des stratégies en matière de risques et de fonds propres.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie en matière de risques définie par le Conseil d'Administration, formalisée au travers de différentes politiques et procédures. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres réglementaires et économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Le Comité de Direction est supporté et conseillé dans ses travaux par les Comités Opérationnels ainsi que les fonctions de Compliance et de Risk Management, en tant que seconde ligne de défense, et d'Audit interne, en tant que troisième ligne de défense.

Les Comités Opérationnels

Dans sa gestion quotidienne des activités, le Comité de Direction s'appuie sur six comités opérationnels qui l'informent, entre autres matières, des éléments de suivi du profil de risques de la Banque. Chaque comité opérationnel est présidé par un membre du Comité de Direction, intègre dans sa composition les responsables des départements concernés par les thèmes couverts par le comité opérationnel, ainsi que du Chief Risk Officer.

Ces comités qui sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques, sont :

1. ALCO – Comité Gestion Actif – Passif : centre de compétence pour le risque de taux, le risque de liquidité et le risque de concentration associé à ces deux risques ;
2. CCIRO – Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels : centre de compétence pour la supervision du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
3. CPC – Credit Policy Committee : centre de compétence pour le risque de crédit et le risque de concentration associé à ce risque ;
4. CPI – Comité des Produits d'Investissements : centre de compétence pour l'organisation et la structuration des produits de placement financiers destinés à la clientèle de la Banque ;
5. ISRC – Information & Security Risks Committee : centre de compétence pour le suivi des risques liés aux TIC et à la sécurité de l'information, ainsi que la résilience opérationnelle numérique ;
6. CESG – Comité ESG : centre de compétence pour le suivi des risques liés à la thématique ESG et de coordination des travaux en matière ESG.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.



Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante de la seconde ligne de défense qui surveille et contrôle les risques en s'appuyant notamment sur les six comités opérationnels auxquels elle participe.

Ainsi, les missions du Risk Management consistent notamment en :

- l'anticipation, la détection, la mesure, le contrôle et la déclaration de l'ensemble des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée ;
- l'information complète, objective et pertinente des organes de gouvernance ;
- la surveillance de l'adéquation et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures qui ont été prises en temps opportun pour atténuer les risques détectés, et, sur cette base, en l'émission de recommandations aux fonctions exécutives quant à l'amélioration des processus et des contrôles y relatifs ;
- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque, notamment au travers d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le développement de la « culture risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la mise à jour d'un programme de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario.

Le Risk Management informe régulièrement le Comité de Direction de l'évolution du profil de risques de la Banque, du niveau de risques, le cas échéant, des limites en dépassement ainsi que des plans d'actions définis.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit-Risques pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Par ailleurs, le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger ses différents actifs, qu'ils soient humains, mobiliers ou immobiliers.

Compliance

La fonction Compliance est une fonction permanente et indépendante disposant des caractéristiques clés suivantes : objectivité, intégrité, compétences, autorité et suffisance des ressources et qui a pour objectif d'anticiper, de détecter, d'évaluer, de déclarer et de suivre les différents risques de compliance de la Banque.

La fonction Compliance fait partie de la seconde ligne de défense qui assure un contrôle indépendant des risques en supportant les unités opérationnelles dans le respect des politiques et procédures qui leur sont applicables et assiste également la direction autorisée à doter la Banque de mesures pour se conformer aux lois, règlements et standards applicables. Elle a le droit d'initiative pour ouvrir des enquêtes portant sur toutes les activités de la Banque et à accéder à tous les documents, pièces et procès-verbaux des organes consultatifs et décisionnels de la Banque.

Les responsabilités principales de la fonction Compliance :

- identification des normes auxquelles la Banque est soumise dans l'exercice de ses activités dans les différents marchés. La fonction Compliance analyse les évolutions légales et réglementaires afin d'anticiper et d'évaluer les conséquences sur les activités exercées par la Banque. Elle assiste les métiers afin d'assurer une correcte interprétation et mise en œuvre de ces normes ;
- identification des risques de compliance auxquels la Banque est exposée dans le cadre de l'exercice de ses activités et en évalue l'importance et les conséquences possibles afin d'établir son plan de contrôle en fonction du risque. L'évaluation prend également en considération les résultats de l'ensemble des activités de contrôle et des conclusions pertinentes de l'Audit Interne ou du réviseur d'entreprises agréé ;
- identification et évaluation du risque de compliance d'un nouveau type d'activité, de produit ou de relation d'affaires (« New Product Approval Process »). Dans ce cadre, elle est informée par le Comité de Direction de toute évolution en temps opportun ;
- mise en œuvre de la politique de compliance à travers des règles qui puissent servir de lignes directrices au personnel des différents métiers dans l'exercice de leurs tâches journalières. Ces règles doivent être reflétées de façon appropriée dans les instructions, procédures et contrôles internes.

Les domaines qui relèvent directement de la fonction Compliance sont : la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les services d'investissement, la prévention en matière d'abus de marché et de transactions personnelles, la protection des intérêts des clients, la protection des données des clients et le respect du secret professionnel, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la prévention de l'utilisation du secteur financier par des tiers pour contourner leurs obligations règlementaires, la gestion du risque de conformité lié aux activités transfrontalières et la gestion des fraudes. Par ailleurs au sein de la Banque, la fonction Compliance centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

Les missions principales de la fonction Compliance sont :

- protéger la Banque des risques Compliance qui peuvent comporter une variété de risques en relation avec l'intégralité des activités de la Banque tels que le risque de réputation, le risque légal, le risque de contentieux ou le risque de sanctions ;
- vérifier le respect de la politique de compliance et des procédures y relatives ;
- évaluer et contrôler régulièrement le risque de compliance ;
- centraliser toutes les informations sur les problèmes de compliance (entre autres les fraudes internes et externes, les infractions aux normes, le non-respect de procédures et de limites ou encore les conflits d'intérêts) détectés dans la Banque ;
- assister et conseiller la direction autorisée pour des questions de compliance et de lois, règlements et standards applicables ;
- veiller à sensibiliser le personnel à l'importance de la Compliance et des aspects connexes ;
- assister le personnel dans ses activités quotidiennes relatives à la compliance (entre autres par un programme de formation continue) ;
- coopérer avec les autorités (CSSF, CRF, MdF, ACD...).

Les contributions de la fonction Compliance au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité.

Audit Interne

L'Audit Interne est une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance à la Banque sur le degré de maîtrise de ses opérations ainsi que de fournir des services de conseil pour les améliorer, et de la sorte contribuer à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction, sont adéquats et fonctionnent de manière efficace et efficiente. La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, tout comme l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la Charte d'Audit Interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

L'Audit Interne constitue, dans le cadre de la maîtrise des activités, la troisième ligne de défense, permettant une évaluation globale et indépendante du dispositif. La fonction communique avec et a accès direct et non restreint au Comité de Direction, au Comité d'Audit-Risques et au Conseil d'Administration.



2. CADRE DE GESTION DES RISQUES

La Banque a défini un cadre de gestion des risques sain et prudent qui s'appuie sur trois éléments essentiels que sont la définition de l'appétit aux risques de la Banque, sa stratégie en matière de risques ainsi que le processus ICLAAP.

Stratégie en matière de risques

D'une manière générale et quel que soit le type de risque, la Banque a défini, dans le cadre de sa stratégie en matière de risques, les objectifs et principes régissant la détection, la mesure, la déclaration, la gestion et le contrôle des risques. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers :

- un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités des acteurs ;
- un ensemble de politiques de risques pour les risques considérés comme matériels ;
- un pilotage en continu du dispositif de maîtrise des risques ;
- un programme de stress tests combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées.

Appétit aux risques

La Banque a défini, par type de risque, le niveau d'exposition qu'elle est disposée à accepter au travers de sa déclaration d'appétit aux risques, reprenant des éléments tant qualitatifs que quantitatifs. Cette dernière, ancrée dans le cadre de suivi associé, est approuvée par le Conseil d'Administration et s'inscrit pleinement avec la stratégie commerciale de la Banque.

Le respect de l'appétit aux risques de la Banque est vérifié trimestriellement, par présentation du Risk Management au Comité de Direction, au Comité d'Audit-Risques et au Conseil d'Administration.

ICLAAP (Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Process)

Le processus ICLAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de suivre ces risques de manière appropriée et de maintenir des fonds propres économiques et des réserves de liquidité qu'elle juge appropriés et adaptés à son niveau de risques. L'ICLAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Dans la gestion de ses fonds propres, Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- maintenir sa solidité financière, qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétit aux risques ;
- préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses différents métiers ;
- garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations de crise.

L'objectif interne de solvabilité de la Banque est fixé par rapport aux ratios de solvabilité réglementaires CET1 ratio, Tier 1 ratio et Total Capital Ratio ainsi qu'à travers le ratio interne de solvabilité ICAAP.

3. LE PROFIL DE RISQUE DE LA BANQUE

Les risques encourus par la Banque naissent des activités dans lesquelles elle opère, dans l'environnement au sein duquel elle évolue, ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. Cette section énumère les principaux types de risques auxquels la Banque fait face et donne un aperçu de la gestion des risques effectuée.

Ces principaux types de risques sont :

- a) le risque de crédit ;
- b) le risque de marché ;
- c) le risque de liquidité ;
- d) le risque opérationnel ;
- e) le risque de concentration.

Les méthodes adoptées afin de mesurer et mitiger ces risques sont décrites dans le rapport Pilier 3.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les activités de crédit à la clientèle, de marchés financiers et des capitaux pour compte propre sont exposées à ce risque.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments de surveillance et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

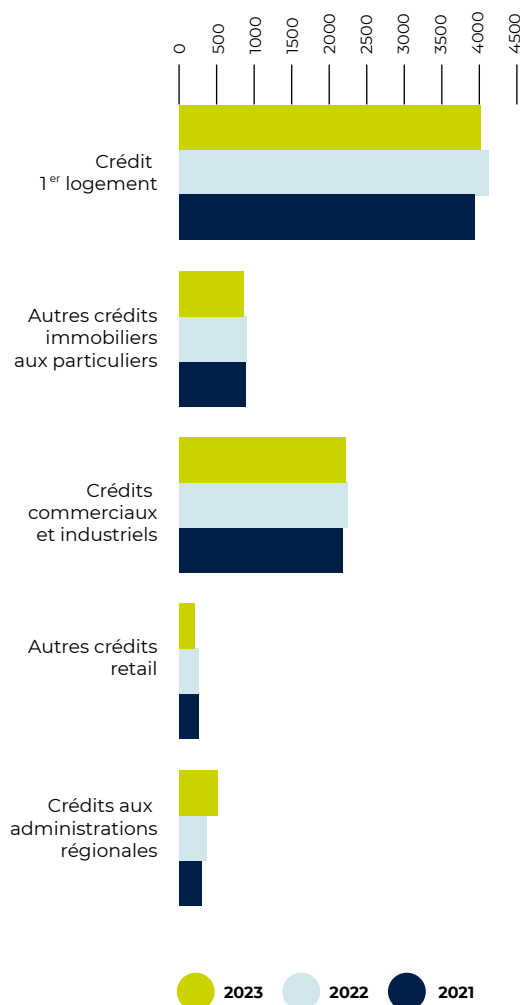
La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Dans le cadre de son activité de marché pour compte propre, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE au cours de l'exercice 2023, en respectant les limites individuelles par pays.

Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'octroi d'un financement se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents organes de décision selon la complexité de l'engagement pris par la Banque. Dans le contexte d'une gestion prudente, la Banque veille à la capacité de remboursement du client, respectivement recourt à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) pour limiter le risque de crédit.

La répartition des encours de crédits à la clientèle par catégories est reprise en Figure 2. Le portefeuille présente une dominante importante sur les crédits 1^{er} logement, avec près de EUR 4 milliards d'expositions.



Remarque : Les montants sont exprimés en millions d'euros.

Figure 2 : Répartition des encours de crédits à la clientèle.

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie déclenche une procédure de classement suivant les réglementations en vigueur et peut conduire à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Un comité central de suivi des risques de crédit pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a implémenté une définition conforme aux prescriptions du comité de Bâle.

Activités de marché pour compte propre

Dans le cadre des activités de marché pour compte propre, la limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée sur base d'une analyse, construisant notamment sur des éléments tels que la notation externe de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Crédit Marchés Financiers et Trésorerie auquel participent deux membres du Comité de Direction, les responsables du département Marchés Financiers & Trésorerie et du département Crédits et Juridique, ainsi que le Chief Risk Officer.

La ventilation des expositions pour compte propre par pays en 2023 est reprise en Figure 3. Une part importante de la liquidité excédentaire étant replacée auprès de la Banque Centrale du Luxembourg, celui-ci affiche la plus forte concentration géographique.

Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils informatiques lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération, le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2023, une durée modifiée moyenne de 2,15 années.

Activités de couvertures et dérivés

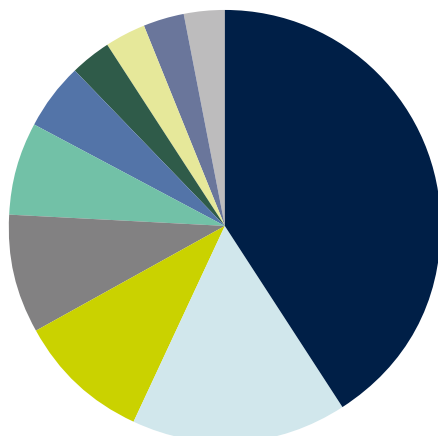
Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swaps (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc").

Montant et répartition géographique des IRS :

Zone géographique	Interest Rate Swaps Notionnel	
	2023 En milliers d'euros	2022 En milliers d'euros
Luxembourg	8 250	9 000
Autres pays EMUM*	753 525	261 438
TOTAL	761 775	270 438

*Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Encours global de la Banque par pays (top 10)



● Luxembourg	41 %
○ Allemagne	16 %
● France	10 %
● Suisse	9 %
● Supranationaux Europe	7 %
● Suède	5 %
● Belgique	3 %
● Pays-Bas	3 %
● États-Unis	3 %
● Autriche	3 %

Figure 3 : Répartition géographique des encours en portefeuille propre.

L'exposition future potentielle au niveau des IRS, calculée conformément à la réglementation en vigueur, est :

	Exposition de crédit potentielle	
	2023 en EUR	2022 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	5 078 511,99	
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	34 387 903,51	20 265 855,47
TOTAL	39 466 415,50	20 265 855,47

b) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Il s'agit notamment des prix de titres, des cours de change et des taux d'intérêt.

Dans sa gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) et, d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »), bien que d'ampleur non matérielle.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que point d'entrée unique sur le marché des capitaux. En même temps, le Middle-Office veille à l'application des procédures et au respect des limites liées à ces activités.

Les 4 catégories du risque de marché identifiées au sein de la Banque sont :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque d'écart de crédit (credit spread) ;
- le risque de change ;
- le risque de variation de cours.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché. La Banque mesure et contrôle son risque de taux d'intérêt en ayant recours à une série d'indicateurs de risque internes (e.g., duration) ou prudentiels (e.g., supervisory outlier tests) construisant sur des analyses de sensibilité ou de scénarios.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liés à l'évolution générale des taux d'intérêt. Le Middle-Office effectue un suivi journalier de ces limites ainsi qu'un reporting à l'attention du Comité de Direction.

Risque d'écart de crédit

Le risque d'écart de crédit matérialise les fluctuations du coût du risque que le marché attribue à certains instruments, au titre de la qualité de la contrepartie ou encore de la liquidité de l'instrument. La Banque assure son suivi périodique au travers de mesures de sensibilité calculées sur son portefeuille propre.

Risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont principalement couvertes directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, limité.

Un dispositif de limites des opérations de change a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

Risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

c) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de répondre à ses obligations de paiement à tout moment, sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par le département Marchés Financiers & Trésorerie. Le Risk Management effectue également un suivi mensuel à l'aide d'un modèle développé en interne qui se base sur les cash-flows projetés de l'ensemble des opérations de la Banque.

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque a développé un modèle qui lui permet de modifier certains paramètres afin de refléter une situation économique fortement dégradée. Ces stress tests permettent d'anticiper et, le cas échéant, de corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité du portefeuille de titres de la Banque, en termes de rating, ainsi que son profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des opérations de mise en pension (« repurchase agreement ») ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

d) Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

La maîtrise de ce risque est assurée par des règles et procédures détaillées et un dispositif de contrôle interne. La Banque vise également à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles et par un accès à des formations internes et externes.

La Banque a défini une approche dédiée pour la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité de l'information afin de s'assurer que ces risques soient à un niveau acceptable ou, le cas échéant, que des plans de remédiation soient planifiés pour les atténuer.

Par ailleurs la Banque dispose d'un Business Continuity Plan (BCP) et d'un Disaster Recovery Plan (DRP) qui définissent les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la conti-

nuité des opérations critiques en cas de sinistre majeur. D'autre part, elle souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation de différents risques inhérents à ses activités afin de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles.

e) Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à une exposition considérable au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques, susceptible d'entraîner des pertes suffisamment importantes pouvant menacer la solidité d'un établissement. La Banque identifie le risque de concentration sous différents types de risque notamment le risque de crédit, le risque de liquidité ou encore le risque d'affaires.

Concentration du risque de crédit

La Banque surveille le risque de concentration qui découle de son activité de crédit à travers des limites qui suivent les expositions de certains sous-portefeuilles. A titre illustratif, la Banque a mis en place des plafonds géographiques afin de contrôler son exposition sur différents pays ou par rapport à la taille de ses fonds propres.

Concentration du risque de liquidité

Les dépôts de certaines contreparties sont limités par rapport au total des dépôts ainsi que par contrepartie dans le but de mitiger le risque de liquidité qui pourrait survenir d'une concentration excessive.

Concentration du risque d'affaires

La Banque porte une attention particulière au risque de concentration qui pourrait se traduire en risque d'affaires. Un suivi continu est effectué afin de s'assurer que la stratégie commerciale poursuivie ne génère pas de concentrations démesurées pouvant menacer la stabilité du bilan.

NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.1 ÉCHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2023	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2023
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 145 359 547,57	0,00	0,00	0,00	1 145 359 547,57
Créances sur les établissements de crédit	260 387 436,73	44 975 600,00	0,00	0,00	305 363 036,73
Créances sur la clientèle	438 848 935,50	464 710 967,98	860 500 022,63	5 797 362 589,78	7 561 422 515,90
Opérations de crédit-bail	1 048 093,75	5 928 545,94	110 780 863,45	14 840 261,74	132 597 764,88
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	106 808 690,31	269 882 689,93	1 060 628 454,41	60 990 560,96	1 498 310 395,60
TOTAL	1 952 452 703,86	785 497 803,85	2 031 909 340,49	5 873 193 412,48	10 643 053 260,68

(Chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2022	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2022
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 179 227 993,07	0,00	0,00	0,00	1 179 227 993,07
Créances sur les établissements de crédit	254 372 730,83	82 930 401,25	0,00	0,00	337 303 132,08
Créances sur la clientèle	192 510 666,54	550 334 470,16	1 131 762 369,15	5 723 213 723,22	7 597 821 229,08
Opérations de crédit-bail	1 309 188,55	6 635 023,23	110 277 157,90	17 173 239,79	135 394 609,47
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	28 921 519,73	230 191 469,98	975 598 204,92	156 367 767,64	1 391 078 962,27
TOTAL	1 656 342 098,72	870 091 364,62	2 217 637 731,97	5 896 754 730,65	10 640 825 925,97

(Chiffres exprimés en euros)

4.2 OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées principalement avec la clientèle non-bancaire.

4.3 VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2023	Valeurs non cotées 2023	Total 2023
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 498 310 395,60	0,00	1 498 310 395,60
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	7 969 989,68	0,00	7 969 989,68
Participations	0,00	1 567 180,10	1 567 180,10
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 005 980,55	25 005 980,55
TOTAL	1 506 280 385,28	26 573 160,65	1 532 853 545,93

(Chiffres exprimés en euros)

	Valeurs cotées 2022	Valeurs non cotées 2022	Total 2022
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 391 078 962,27	0,00	1 391 078 962,27
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	7 969 483,75	0,00	7 969 483,75
Participations	0,00	1 809 796,96	1 809 796,96
Parts dans des entreprises liées	0,00	28 483 243,30	28 483 243,30
TOTAL	1 399 048 446,03	30 293 040,27	1 429 341 486,29

(Chiffres exprimés en euros)

4.4 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Au 31 décembre 2023, le montant net des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date clôture du bilan est de 376 691 376,87 EUR (au 31 décembre 2022 : 259 112 986,36 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2023	2022
Titres du portefeuille des immobilisations financières	1 317 120 944,87	1 328 319 024,20
Titres du portefeuille de placement	181 189 450,73	62 759 938,07
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 498 310 395,60	1 391 078 962,27

(Chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2023, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 2 092 246,51 EUR (au 31 décembre 2022 : 0 EUR).

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 1 268 979 365,95 EUR (au 31 décembre 2022 : 1 228 258 447,87 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur nette comptable (incluant la provision forfaitaire) du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à -48 141 575,56 EUR (au 31 décembre 2022 : à -100 060 572,97 EUR).

Au 31 décembre 2023, la proratisation cumulée des disagios et des agios depuis la date d'acquisition sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2023	2022
Disagios	5 140 350,64	2 397 258,04
Agios	10 940 293,08	19 362 103,91

(chiffres exprimés en euros)

4.5 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2023, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 267 077,83 EUR (2022 : 0 EUR).

Les participations ⁽¹⁾ détenues par la Banque sont les suivantes :

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/2023	Fraction du capital détenu 31/12/2022
Europay S.C.	Luxembourg	12,50 %	12,50 %
Visalux S.C.	Luxembourg	7,90 %	7,39 %
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66 %	16,66 %
Lux-Fund Advisory S.A.	Luxembourg	7,84 %	7,66 %
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	0,46 %	0,46 %
Luxhub S.A.	Luxembourg	19,75 %	19,75 %

⁽¹⁾entités non consolidées

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la banque ne détient aucune parts/actions dans des établissements de crédit.

4.6 ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT PLUS DE 20 % DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100,00 %	31.12.2023	EUR	13 387 865,05	81 267,75
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg	49,00 %	31.12.2023	EUR	31 695 673,63	11 658 887,43
Raiffeisen Réassurance S.A. - Luxembourg	100,00 %	31.12.2023	EUR	3 600 000,00	29 616,11

* hors résultat de l'exercice

(chiffres exprimés en euros)

La société Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. a été vendue le 21 décembre 2023.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.7 AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2023	2022
Valeurs à recevoir à court terme	493 688,02	457,38
Autres	11 873 519,52	7 301 625,57
Dont préfinancement cartes de paiement	9 879 799,00	6 079 999,00
TOTAL	12 367 207,54	7 302 082,95

(chiffres exprimés en euros)

4.8 MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 336 244 786,52	268 038 924,57	-279 582 372,85	0,00	1 324 701 338,24	0,00	-7 580 393,36	1 317 120 944,87
2. Participations	2 634 335,96	11 069,57	0,00	0,00	2 645 405,53	-1 062 249,21	-15 976,24	1 567 180,10
3. Parts dans des entreprises liées	28 657 914,71	0,50	-3 500 000,00	0,00	25 157 915,21	0,00	-151 934,69	25 005 980,55
4. Actifs incorporels dont :	31 260 093,59	1 517 063,98	0,00	0,00	32 777 157,57	-28 881 960,52	0,00	3 895 197,05
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	31 260 093,59	1 517 063,98	0,00	0,00	32 777 157,57	-28 881 960,52	0,00	3 895 197,05
5. Actifs corporels dont :	120 862 711,10	3 377 442,47	-548 417,06	0,00	123 691 736,51	-84 943 711,61	-747 004,01	38 001 020,89
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	86 270 349,66	1 231 832,23	-537 908,76	1 795 795,41	88 760 068,54	-53 363 886,07	-685 020,38	34 711 162,09
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	24 497 275,75	618 353,25	-10 508,30	0,00	25 105 120,70	-23 388 188,60	-33 227,70	1 683 704,40
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	8 913 716,19	547 296,66	0,00	148 886,18	9 609 899,03	-8 191 636,94	-27 447,54	1 390 814,55
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1 181 369,50	979 960,33	0,00	-1 944 681,59	216 648,24	0,00	-1 308,39	215 339,85

(chiffres exprimés en euros)

4.9 ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2023, les actifs corporels comprennent pour 32 262 115,95 EUR (au 31 décembre 2022 : 31 801 027,54 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

4.10 CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2023	Participations 2023
Créances sur la clientèle	17 620 210,81	22 529 492,59
Opérations de crédit-bail	0,00	0,00
TOTAL	17 620 210,81	22 529 492,59
	Entreprises liées 2022	Participations 2022
Créances sur la clientèle	21 420 267,26	22 613 541,92
Opérations de crédit-bail	0,00	4 944,86
TOTAL	21 420 267,26	22 618 486,78

(chiffres exprimés en euros)

4.11 ACTIFS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2023, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 154 080 950,73 EUR (au 31 décembre 2022 : à 131 003 395,14 EUR).

4.12 ACTIFS SUBORDONNÉS

Au 31 décembre 2023, la Banque détient des actifs à caractère subordonné :

	2023	2022
Créances sur la clientèle	0,00	3 000 000,00

(chiffres exprimés en euros)



4.13 ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2023, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 1 209 787 546,80 EUR (au 31 décembre 2022 : 1 094 635 458,75 EUR).

Au 31 décembre 2023, le montant des actifs effectivement donnés en garantie est nul (au 31 décembre 2022 : 369 828 774,50 EUR).



4.14 ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2023	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2023
Dettes envers des établissements de crédit	68 544 045,73	123 500 000,00	0,00	38 000 000,00	230 044 045,73
Dettes envers la clientèle	7 779 195 311,90	895 272 336,17	861 601 093,60	60 198 000,00	9 596 266 741,68
<i>dont :</i>					
dépôts d'épargne à vue	987 431 794,66	0,00	0,00	0,00	987 431 794,66
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	4 068 300,00	14 408 535,00	108 340 151,15	1 938 000,00	128 754 986,15
autres dettes à terme et à préavis	2 615 620 354,85	880 863 801,17	753 260 942,45	58 260 000,00	4 308 005 098,47
Dettes représentées par un titre	142 500,00	854 000,00	250 000,00	0,00	1 246 500,00
Passifs subordonnés	0,00	0,00	111 902 500,00	70 000 000,00	181 902 500,00
TOTAL	7 847 881 857,63	1 019 626 336,17	973 753 593,60	168 198 000,00	10 009 459 787,41

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2022	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2022
Dettes envers des établissements de crédit	127 493 053,05	358 400 000,00	0,00	38 000 000,00	523 893 053,05
Dettes envers la clientèle	7 746 587 618,58	445 726 991,39	1 112 249 047,31	121 133 000,00	9 425 696 657,29
<i>dont :</i>					
dépôts d'épargne à vue	1 135 656 496,00	0,00	0,00	0,00	1 135 656 496,00
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	18 751 550,00	31 176 050,00	75 418 669,00	4 873 000,00	130 219 269,00
autres dettes à terme et à préavis	1 322 163 999,95	414 550 941,39	1 036 830 378,31	116 260 000,00	2 889 805 319,65
Dettes représentées par un titre	158 000,00	313 696,17	1 246 500,00	0,00	1 718 196,17
Passifs subordonnés	0,00	0,00	111 657 500,00	40 000 000,00	151 657 500,00
TOTAL	7 874 238 671,63	804 440 687,56	1 225 153 047,31	199 133 000,00	10 102 965 406,51

(chiffres exprimés en euros)

4.15 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2023	2022
Suspens opérationnels	29 073 187,99	23 688 262,08
Créanciers privilégiés	21 533 539,05	8 617 426,57
Créanciers divers	8 148 282,39	7 449 654,19
TOTAL	58 755 009,43	39 755 342,84

(chiffres exprimés en euros)

4.16 PASSIFS SUBORDONNÉS

Les passifs subordonnés comprennent les emprunts subordonnés et les parts bénéficiaires.

Emprunts subordonnés

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	Montant de l'emprunt (EUR)	Date d'émission	Échéance
60 000 000	2,75 %	22.05.2015	22.05.2025
30 000 000	2,50 %	11.07.2017	11.07.2027
40 000 000	2,75 %	17.05.2022	17.05.2032
30 000 000	5,00 %	04.07.2023	04.07.2033

Les charges d'intérêt sur les emprunts subordonnés s'élèvent pour l'exercice à 4 063 967,20 EUR (au 31 décembre 2022 : 2 910 268,41 EUR).

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Parts bénéficiaires

Les parts bénéficiaires sont des créances perpétuelles subordonnées, nominatives et réservées aux détenteurs de parts sociales. Leur remboursement ne peut se produire qu'à la discrétion de la Banque, au moins cinq ans après la souscription, et est soumis à des restrictions, notamment à l'accord préalable de la CSSF.

La rémunération des parts bénéficiaires est discrétionnaire et pour autant qu'il y ait des éléments distribuables au sens du règlement (UE) n° 575/2013, le conseil d'administration peut décider d'une distribution. Chaque part bénéficiaire peut bénéficier d'une rémunération ne pouvant dépasser la moyenne du taux directeur de la Banque centrale européenne pour facilités de dépôt sur les trois années civiles précédant la date de la décision du conseil d'administration de la Banque majorée de 4 %.

	2023	2022
Montant (EUR)	21 902 500,00	21 657 500,00

Pour l'année 2023, le taux de rémunération attribuable aux parts bénéficiaires est de 4,96 % (au 31 décembre 2022 : 3,65 %)



4.17 PROVISIONS

Au 31 décembre 2023, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2023	2022
Provision AGDL/FGDL/Fonds de résolution	0,00	2 317 799,89
Provisions pour litiges	5 365 631,34	5 254 231,34
Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan	4 733 077,82	4 733 077,82
Provisions spécifiques pour engagements hors-bilan	4 882 851,76	1 365 985,06
Provisions pour charges	30 705 633,41	28 638 033,08
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	45 724 194,33	42 346 127,19

(chiffres exprimés en euros)

4.18 POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 33 438 968,78 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2022 : 32 816 601,71 EUR)

4.19 PARTS SOCIALES ÉMISES, RÉSERVES, RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET RÉSULTATS REPORTÉS

Le capital social de la Banque est représenté par des parts sociales nominatives, incessibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le montant minimum de souscription immédiate par part sociale s'élève à vingt-cinq euros (EUR 25) et doit être immédiatement libéré au moment de la souscription. En outre, le conseil d'administration a la possibilité de demander au souscripteur le paiement d'une prime d'émission. Le paiement de cette prime d'émission devra être effectué dans son intégralité au moment de la souscription.

La part fixe du capital social de la Banque s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500 000), représenté par vingt mille (20 000) parts sociales entièrement libérées. Le conseil d'administration n'est pas autorisé à réduire le capital social en dessous de cette limite.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social ou à le réduire sans pour autant toucher à la part fixe du capital social, notamment afin de permettre l'entrée et la sortie des associés. A cette fin, le conseil d'administration peut annuler ou émettre les parts sociales de toute catégorie selon les conditions qu'il détermine mais en accord avec les présents statuts.

Les primes d'émission payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront allouées pour en faire partie intégrale au fonds de réserve correspondant à la catégorie des parts sociales souscrites sur laquelle cette prime d'émission a été versée.

Les parts sociales sont réparties en trois catégories, dénommées « parts sociales de catégorie A », « parts sociales de catégorie B » et « parts sociales de catégorie C » et sont détenues comme indiqué à la note 1 « Généralités » du présent rapport.

Le nombre de parts sociales de catégorie C ne peut excéder le tiers du total des parts sociales si ce n'est dans la situation où les exigences légales et règlementaires luxembourgeoises et/ou européennes relatives aux fonds propres de la société ne peuvent être autrement respectées.

La qualité d'associé, ainsi que le nombre et la catégorie des parts sociales dont chacun se trouve à tout moment titulaire, sont constatés par le registre de la société tenu conformément aux dispositions de la loi et contenant les mentions et écritures qui y sont prévues. La liste des associés et les autres pièces et mentions requises seront

déposées au registre de commerce et des sociétés conformément aux articles 813-4 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Les parts d'associés sont nominatives. Elles portent un numéro d'ordre.

Au 31 décembre 2023, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 1 381 925 EUR (31 décembre 2022 : 1 302 625 EUR).

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'assemblée générale peut en outre décider de distribuer aux actionnaires un dividende dans le respect des dispositions des statuts et des dispositions prudentielles notamment en matière de liquidité, de solvabilité et de fonds propres réglementaires directement applicables à la société en vertu des réglementations luxembourgeoises et/ou européennes.

Pour ce qui est du dividende de catégorie A, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux

directeur de la Banque centrale européenne, augmenté de 1 %, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A.

Pour ce qui est du dividende de catégorie B, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque centrale européenne, augmenté de 1 %, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B.

Pour ce qui est du dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la société à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie C est affecté au fonds de réserve de catégorie C.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 302 625,00	123 540,00	453 403 093,70	0,00
Augmentation du fonds social	-	-	-	-
Associés entrants	137 975,00	-	-	-
Associés sortants	-58 675,00	-	-	-
Résultat de l'exercice clos le 31.12.22	-	-	-	23 715 747,26
Affectation du résultat				
- Transfert aux réserves	0,00	6 722,50	22 978 019,51	-22 984 742,01
- Rémunérations des parts bénéficiaires	0,00	-	-	-731 005,25
Arrondis	-	-	-2,19	0,00
Solde au 31 décembre 2023	1 381 925,00	130 262,50	476 381 111,02	0,00

(chiffres exprimés en euros)



4.20 DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2023	Participations 2023
Dettes envers la clientèle	23 834 096,51	575 002,85
	Entreprises liées 2022	Participations 2022
Dettes envers la clientèle	30 560 454,52	442 721,30

(chiffres exprimés en euros)

4.21 PASSIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2023, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 174 477 056,32 EUR (au 31 décembre 2022 : 172 302 158,37 EUR).

4.22 PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2023	2022
Garanties et autres substituts directs de crédit	126 310 091,55	132 824 909,39
Contre-garanties	248 461 841,38	352 008 457,14
TOTAL	374 771 932,93	484 833 366,53

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

4.23 ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2023	2022
Crédits confirmés, non utilisés	1 093 015 230,09	1 271 411 650,76

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan, ni au hors bilan et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

4.24 OPÉRATIONS LIÉES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTÉRÊT ET À D'AUTRES COURS DU MARCHÉ

Les opérations liées aux taux de change concernent soit des opérations de change à terme en couverture d'opérations de clients, soit des opérations de swap de trésorerie.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucune opération de change à terme ni aucune opération de swap de trésorerie n'était ouverte.

Les opérations liées aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2023 et 2022 concernent uniquement les Interest Rate Swaps. Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

	2023	2022
	(en valeur notionnelle)	(en valeur notionnelle)
Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	-	-
Entre 3 et 12 mois	-	-
Entre 1 et 5 ans	259 875 000,00	-
De plus de 5 ans	501 899 715,58	270 438 358,54
TOTAL	761 774 715,58	270 438 358,54

	2023	2022
	(en valeur de marché)	(en valeur de marché)
Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	-	-
Entre 3 et 12 mois	-	-
Entre 1 et 5 ans	-5 623 364,95	-
De plus de 5 ans	20 195 145,83	44 174 063,88
TOTAL	14 571 780,88	44 174 063,88

(chiffres exprimés en euros)

4.25 SERVICES DE GESTION ET DE REPRÉSENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

4.26 VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

4.27 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2023	2022
Loyers perçus	1 839 685,59	1 621 661,82
Remboursement AGDL	0,00	312 007,55
Plus-values de cession d'immeubles	755 746,07	1 139 959,72
Plus-values de cession de participations	18 371 161,89	253 135,96
Produits concernant des exercices antérieurs	2 276 066,65	2 299 122,00
Autres	305 310,21	638 307,67
TOTAL	23 547 970,41	6 264 194,72

(chiffres exprimés en euros)

4.28 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2023	2022
Provision pour développements informatiques & digitaux	3 630 000,00	2 846 657,32
Frais concernant des exercices antérieurs	699 658,72	944 667,79
Contributions FGDL/FRL*	4 126 921,79	0,00
Mise au rebut d'actifs immobilisés	69 419,35	63 820,76
Autres	497 736,63	418 981,28
TOTAL	9 023 736,49	4 274 127,15

(chiffres exprimés en euros)

* Fonds de garantie des Dépôts Luxembourg / Fonds de résolution Luxembourg

4.29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

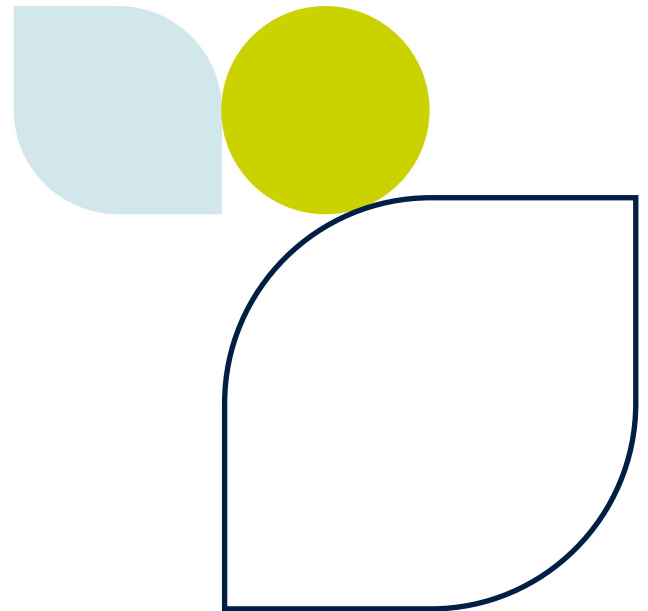
Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

4.30 AVANCES ET CRÉDITS AUX MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET À LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2023	Engagements au 31.12.2023
Membres des organes d'administration et de surveillance	5 742	2 129
Membres de la structure de direction (34 personnes)	7 577	2 746
TOTAL	13 319	4 875
	Avances et crédits au 31.12.2022	Engagements au 31.12.2022
Membres des organes d'administration et de surveillance	4 316	1 841
Membres de la structure de direction (31 personnes)	7 809	1 885
Total	12 125	3 726

(chiffres exprimés en milliers d'euros)



4.31 EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2021, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2023	Nombre 2022
Comité de Direction	6	4
Direction	28	27
Autres cadres et employés	649	631
TOTAL	683	662

(chiffres exprimés en nombre moyen d'employés)

4.32 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Émoluments 2023	Pension de retraite 2023
Membres des organes d'administration et de surveillance	503	0
Membres de la structure de direction (34 personnes)	8 229	827
TOTAL	8 732	827

	Émoluments 2022	Pension de retraite 2022
Membres des organes d'administration et de surveillance	505	0
Membres de la structure de direction (31 personnes)	6 902	759
TOTAL	7 407	759

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.33 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés au réviseur d'entreprises Ernst &Young S.A., agréé pour les exercices 2022 et 2023 se décompose de la manière suivante :

	2023	2022
Contrôle légal des comptes annuels	252	230
Autres services d'assurance	0	45
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	20	28
TOTAL	272	303

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

Aucun honoraire n'a été versé au réviseur d'entreprises agréé, Ernst &Young S.A. pour les exercices 2022 et 2023 en relation avec d'autres services fournis aux entités contrôlées par la Banque.



4.34 GARANTIE DES DÉPÔTS ET FONDS DE RÉOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, les obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de la contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL qui avait été fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents a été atteint à la fin de l'année 2019. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2019.

Maintenant que le niveau de 0,8 % est atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2023, la provision FGDL/FRL s'élève à 0 EUR (31 décembre 2022 : 2 317 799,89 EUR).

Le montant payé en 2023 au titre de FGDL s'élève à 3 957 693,00 EUR (au 31 décembre 2022 : 5 663 201,00 EUR) et le montant payé en 2023 au titre du FRL s'élève à 4 025 156,92 EUR (au 31 décembre 2022 : 4 741 451,93 EUR).

RÉSEAU D'AGENCES SUR LE TERRITOIRE

Fin 2023, Banque Raiffeisen disposait de 29 points de vente implantés à travers le pays, afin d'assurer une proximité auprès d'une clientèle locale.

Légende :

- Agence conseil avec bancomat
- Agence complète avec bancomat
- Agence conseil
- Hub of Home





Banque Raiffeisen Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

